

2014

Rapport trimestriel

juillet - août - septembre



T S O₃

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

Mot du président-directeur général	1
Survol	2
Troisième trimestre de 2014 et activités récentes	4
Rapport de gestion	6
Sommaire des résultats	7
Analyse des résultats	7
Analyse de la situation financière	11
Analyse des flux de trésorerie	13
Sommaire des résultats trimestriels	14
Information sectorielle	14
Engagements contractuels	15
Arrangement hors bilan	15
Divulgateion additionnelle - Actifs d'impôts différés non comptabilisés	15
Ressources financières	15
Méthodes comptables	16
Facteurs de risques	17
Contrôles internes et procédures de communication de l'information	23
Informations prospectives	24
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS NON AUDITÉS	26
NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)	31

Mot du président-directeur général

Aux propriétaires de TSO₃, nos chers actionnaires

En rédigeant cette lettre à propos des résultats du troisième trimestre de 2014, j'ai choisi de débiter par le succès que nous avons avec le parc de stérilisateur actuellement installés ici au Canada. Comme mentionné, la Société n'a pas concentré ses énergies pour obtenir de nouvelles ventes pendant que nous travaillions à l'obtention de l'autorisation réglementaire américaine. Ainsi, nos activités auprès de nos clients se sont concentrées sur l'amélioration de la fiabilité de nos appareils et sur le soutien fourni à nos utilisateurs pour qu'ils puissent bénéficier au maximum de l'usage de leurs stérilisateur. À ce sujet, je suis heureux d'annoncer que le nombre de cycles de stérilisation a augmenté de plus de 20 % au cours des trois premiers trimestres de 2014. Il s'agit d'un indice évident que les établissements de santé perçoivent des bénéfices avec notre système de stérilisation à basse température.

Pourquoi débiter sur ce sujet quand tout le monde surveille nos progrès en vue de l'obtention de l'autorisation réglementaire américaine relativement à notre technologie? Effectivement, il est exact qu'au cours du trimestre, la Société a répondu aux demandes d'information additionnelle de l'Agence et, tout récemment, TSO₃ annonçait que sa soumission était en phase de révision des revendications d'usage pour les accessoires du stérilisateur, illustrant ainsi, les progrès réels en vue de l'obtention de l'autorisation réglementaire pour notre système de stérilisation. Mais, obtenir cette autorisation n'est qu'une partie de ce qui créera notre succès. Nous devons livrer relativement à notre vision qui est de « Créer la nouvelle référence en stérilisation en milieu de santé ». Démontrer que les utilisateurs actuels bénéficient d'une vraie valeur avec notre technologie rend l'autorisation américaine encore plus intéressante...

En même temps, l'acceptation par les utilisateurs actuels facilite les discussions en cours avec des partenaires commerciaux potentiels. Ces compagnies rencontrent nos clients et évaluent notre science et notre stratégie réglementaire pendant que nous évaluons leur capacité à répondre à nos attentes relativement à une pénétration progressive des marchés mondiaux. Pendant que ces discussions continuent, le petit parc de stérilisateur installés chez des comptes existants constitue un témoin de ce que nous pouvons réaliser à l'échelle mondiale avec le bon partenaire commercial.

Cette année continue à se dessiner comme une année charnière pour la Société. Beaucoup de travail a été accompli; maintenant nous attendons les résultats soit l'autorisation pour le système de stérilisation ainsi que la conclusion d'une entente acceptable avec un partenaire commercial.

En résumé, il y a du progrès sur tous les plans. Comme toujours, je tiens à remercier les employés dévoués de la Société pour leurs efforts continus, le conseil d'administration pour son encadrement et leur conseil et vous, les propriétaires de la Société, pour votre appui continu et encouragement!



R.M. (Ric) Rumble
Président-directeur général

Survol

Qui nous sommes et ce que nous faisons

TSO₃ a été fondée en juin 1998 dans la ville de Québec et emploie 34 personnes. Ses activités englobent la recherche et le développement, la commercialisation et l'octroi de licences de procédés de stérilisation, des accessoires et produits consommables connexes pour les instruments médicaux sensibles à la chaleur. TSO₃ développe des produits pour les aires de stérilisation en milieu hospitalier et offre une solution de remplacement avantageuse aux autres méthodes de stérilisation à basse température couramment utilisées dans les hôpitaux.

À l'origine, TSO₃ a développé un procédé de stérilisation à basse température unique faisant appel seulement à l'ozone comme agent stérilisant. Il offrait des économies significatives, une stérilité considérable et était considéré comme une technologie « verte ». Toutefois, ce produit de première génération offrait une compatibilité limitée avec les instruments ainsi qu'un cycle de stérilisation plutôt long.

Le stérilisateur de première génération a reçu les autorisations réglementaires de Santé Canada ainsi que de la *Food and Drug Administration* des États-Unis. Il a également obtenu des autorisations supplémentaires pour élargir son champ d'application à une vaste gamme d'instruments chirurgicaux complexes, attestant de l'efficacité de stérilisation accrue de la plateforme de stérilisation initiale de TSO₃.

Le produit de première génération, malgré ses avantages importants, n'a pas réussi à répondre à l'ensemble des attentes du marché en ce qui a trait à la compatibilité, au retour rapide des instruments prêts à être utilisés et à la grande capacité de chargement. Par conséquent, ce produit a connu, sur une période de cinq ans, un succès commercial limité atteignant seulement 38 ventes en Amérique du Nord avec la force de vente interne de TSO₃.

Une approche renouvelée

En 2009, la Société a développé le nouveau stérilisateur STERIZONE[®] 125L+ utilisant le peroxyde d'hydrogène (en tant qu'agent stérilisant) et l'ozone, ainsi que le *système dynamique de diffusion de l'agent stérilisant*[™]. Ce nouveau produit offre des temps de cycle améliorés et une compatibilité des matériaux accrue permettant d'augmenter la productivité d'un large éventail d'instruments médicaux, y compris certains instruments parmi les plus complexes et délicats utilisés dans le cadre des chirurgies micro-invasives (MIS).

Le stérilisateur STERIZONE[®] offre une stérilisation à basse température efficace et à haut rendement répondant aux exigences élevées des centrales de stérilisation en milieu hospitalier et il permet le remplacement d'une combinaison de méthodes de stérilisation concurrentes.

Notre environnement d'affaires et ce qui dirige le marché

La stérilisation des dispositifs médicaux est essentielle pour s'assurer que les interventions chirurgicales produisent de bons résultats. L'utilisation d'instruments chirurgicaux non-stériles contribue à augmenter les taux d'infection. Ces infections augmentent la durée du séjour du patient à l'hôpital, ainsi que le coût des soins et peuvent causer une augmentation du taux de mortalité.

L'accroissement et le vieillissement de la population à travers le monde (65 ans +) exige plus de temps en chirurgie, ce qui crée une demande plus grande et croissante pour des méthodes de stérilisation efficaces produisant rapidement un volume élevé d'instruments stériles.

De nos jours, il n'est pas inhabituel de retrouver la stérilisation dans trois départements au sein des hôpitaux, soit la centrale de stérilisation (CS), l'aire sous-stérile du bloc opératoire (OR) et le service de gastroentérologie (GI).

Pourquoi la stérilisation à basse température

Bien que certains des instruments médicaux soient destinés à un usage unique, la majorité de ceux-ci doivent être stérilisés entre les interventions chirurgicales et, de ce fait, doivent être compatibles avec le procédé de stérilisation utilisé. Traditionnellement, la vapeur était utilisée pour stériliser les instruments chirurgicaux.

La gamme des instruments chirurgicaux d'aujourd'hui est très différente de celle d'autrefois. Présentement, la tendance continue vers la pratique de chirurgies non-invasives (MIS) qui requièrent des instruments de plus en plus complexes, coûteux et délicats, et dans la plupart des cas, puisqu'ils ne tolèrent pas la stérilisation à la vapeur, ils nécessitent une stérilisation à basse température. Ces instruments, en forte demande, représentent un défi de taille pour la stérilisation et un investissement financier considérable pour les hôpitaux.

Le paysage concurrentiel

La Société évolue dans une industrie caractérisée à la fois par des entreprises régionales et multinationales mettant en marché des technologies de stérilisation. Les principaux joueurs dans cette industrie sont la Corporation STERIS, Johnson & Johnson, la Compagnie 3M, Getinge AB et Belimed.

Les méthodes de stérilisation à basse température au gaz les plus utilisées sont l'oxyde d'éthylène (EtO) et les systèmes de stérilisation au peroxyde d'hydrogène (H₂O₂). Ces méthodes offrent une stérilisation dite « terminale », ce qui signifie que les instruments sont emballés et par le fait même demeurent stériles jusqu'à ce qu'ils soient déballés sur les lieux de la chirurgie. Toutefois, l'EtO est un gaz toxique qui requiert un temps d'aération pour la désorption des résidus chimiques, ce qui maintient captif des stocks d'instruments médicaux coûteux pendant des périodes de 16 à 30 heures. Les méthodes actuelles de stérilisation au peroxyde d'hydrogène sont rapides, mais très coûteuses. Elles sont également limitées en matière d'efficacité et de capacité de chargement.

Une autre méthode, stérilisant avec des produits chimiques liquides, joue un rôle important dans le sous-segment de la stérilisation à basse température. Ce type de procédé est utilisé directement dans les salles d'opération et correspond à une méthode juste à temps qui vient compléter la production de matériel stérile provenant de la centrale de stérilisation. Le département de gastroentérologie est aussi un important utilisateur de la stérilisation au moyen de produits chimiques liquides. Les méthodes de stérilisation liquides requièrent une phase de rinçage avec une eau traitée, ce qui ne peut pas être garantie stérile. En conséquence, les instruments ne peuvent pas être considérés stériles lorsqu'ils sont utilisés sur le patient.

Chacune de ces méthodes de stérilisation offre des avantages aux clients, mais aucune d'entre elles n'est une solution complète répondant à leurs besoins en termes de stérilité, de retour rapide des instruments complexes et dispendieux, prêts à être utilisés, et de grande capacité de chargement. En conséquence, les clients doivent acheter et maintenir un éventail de produits de

manière à satisfaire leurs besoins quotidiens d'instruments stériles. La Société croit que sa technologie offre une solution unique répondant aux besoins des clients.

Troisième trimestre de 2014 et activités récentes

Affaires réglementaires

TSO₃ détient présentement les autorisations réglementaires requises pour commercialiser le stérilisateur STERIZONE[®] 125L+ ainsi que ses accessoires et produits consommables au Canada et en Europe.

Le 2 mai 2014, la Société annonçait qu'elle avait déposé un nouveau dossier 510(k) auprès de l'agence réglementaire américaine « l'agence ». Ce nouveau dépôt survient après avoir rencontré l'agence au cours de l'année 2013 et reçu des lignes directrices additionnelles tôt en 2014. Faisant suite à ces lignes directrices, la Société a effectué une série de tests afin de fournir les informations demandées dans le document contenant les lignes directrices fournies par l'agence réglementaire américaine. Le dossier soumis est pour le stérilisateur STERIZONE[®] VP4, un produit semblable au stérilisateur STERIZONE[®] 125L+ autorisé au Canada et en Europe, mais avec des revendications d'usage améliorées pour le marché américain.

Après avoir réussi l'étape de la revue administrative, le dossier a fait l'objet d'une révision sur son contenu. Suite à plusieurs semaines de révision, l'agence a avisé la Société qu'elle avait des questions additionnelles ou des points qui demandaient des éclaircissements. La Société a donc reçu une demande de renseignements additionnels de la part des réviseurs. Suite à la réception de cette demande, l'agence et la Société incluant ses consultants, ont eu et continuent d'entretenir un dialogue transparent et ininterrompu pour s'assurer que les informations fournies par la Société répondaient adéquatement aux questions soulevées par les réviseurs. Le 19 septembre 2014, TSO₃ a annoncé qu'elle avait officiellement soumis une réponse à l'agence concernant la demande de renseignements additionnels. La réponse permet à l'agence de poursuivre son examen pour autoriser la commercialisation du stérilisateur STERIZONE[®] VP4 de TSO₃ aux États-Unis.

En octobre 2014, la Société a été informée par l'agence que le système STERIZONE[®] était en phase finale d'examen et que la révision des revendications d'usage avait débuté pour le stérilisateur STERIZONE[®] VP4, ainsi que pour les indicateurs biologiques et chimiques.

Développement de nouveaux produits

La solution de stérilisation terminale développée par la Société peut être avantageusement utilisée dans plusieurs segments du marché de la stérilisation à basse température. Afin d'ajouter à ses sources de revenus, TSO₃ a commencé le développement d'autres produits basés sur sa technologie STERIZONE[®] en instance de brevet.

Le premier de ces nouveaux produits, le stérilisateur STERIZONE[®] 80L, répond à un besoin pour un équipement de plus petite taille destiné à l'aire sous-stérile du bloc opératoire en Amérique du Nord, ainsi qu'au besoin dans certains marchés internationaux pour un stérilisateur se situant dans une fourchette de prix moins élevés.

Les travaux sur ces projets de développement ont été pratiquement interrompus en janvier 2014 au moment de l'annonce du licenciement collectif de 30 % de sa main d'œuvre dans le but de protéger les ressources financières de la Société du risque que des délais additionnels surviennent

relativement à l'approbation réglementaire américaine. Depuis la fin mars 2014, le nombre d'employés a été réduit.

Activités commerciales récentes

La Société a débuté la commercialisation du stérilisateur STERIZONE® 125L+ au Canada en 2011 dans le cadre d'une entente de distribution avec la Compagnie 3M. Le 15 juin 2012, la Société émettait à la Compagnie 3M un avis en vertu duquel elle résiliait l'entente de distribution. À la suite de cet avis, la Compagnie 3M a contesté le droit de TSO₃ de résilier l'entente de distribution. À la fin du deuxième trimestre de 2013, TSO₃ a annoncé qu'elle avait réglé le différend sur son droit de résiliation et que la Compagnie 3M s'était engagée à cesser de le contester. Le règlement de ce différend a permis à TSO₃ de reprendre le contrôle complet de sa propriété intellectuelle et d'envisager d'autres alternatives stratégiques, ou d'aller elle-même directement vers les marchés.

Depuis la résiliation de l'entente avec la Compagnie 3M, les ventes ont essentiellement été réduites (1) au soutien technique de l'ancien stérilisateur à l'ozone 125L dont le parc a une taille réduite en raison du succès du programme de mise à niveau réalisé par TSO₃ et terminé en T2-2012, et (2) aux produits consommables et à des services relativement au parc de stérilisateurs STERIZONE® 125L+ présentement installés. Depuis le règlement du différend avec 3M, la Société n'a pas alloué de ressources significatives à la commercialisation et aux ventes puisque cela aurait éloigné des ressources de l'objectif premier de la Société qui est d'obtenir l'autorisation réglementaire pour le marché américain.

Propriété intellectuelle

En 2014, l'Office Européen des brevets et celui de Hong-Kong ont accordé à la Société un brevet décrivant une méthode pour contrôler la condensation du peroxyde d'hydrogène (H₂O₂) lors de la stérilisation des instruments médicaux avec du peroxyde d'hydrogène, que ce soit en agissant seul, ou en combinaison avec l'ozone ou autres produits chimiques. De plus, l'Office Européen des brevets a récemment avisé la Société qu'elle lui accordait un deuxième brevet couvrant un volet supplémentaire de la technologie de TSO₃.

De plus, en 2014 :

- L'Office australien des brevets a accordé sept brevets sur divers aspects de la technologie de TSO₃.
- Un brevet japonais a été accordé concernant un volet essentiel de la technologie tandis que l'Office de la propriété intellectuelle du Canada a avisé la Société de son intention d'accorder un brevet équivalent pour le Canada.
- TSO₃ a soumis une demande pour un nouveau brevet international concernant sa méthode innovatrice d'amélioration de la compatibilité des cycles sous des conditions particulières pour les instruments médicaux et les accessoires.

Des demandes de brevets similaires à celles accordées en Australie et au Japon sont encore en instance aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Le *système dynamique de diffusion de l'agent stérilisant*^{MC} de TSO₃ fait partie intégrante de la différenciation de ses produits et sa protection améliore la valeur intrinsèque de la Société.

Options stratégiques

Au deuxième trimestre de 2013, la Société avait annoncé que, tout en poursuivant les demandes d'autorisations réglementaires américaines pour la plateforme du stérilisateur STERIZONE[®] et les négociations d'un partenariat commercial sur une base non exclusive, TSO₃ avait initié un processus pour évaluer les options stratégiques disponibles pour la Société et avait engagé Desjardins Marché des capitaux pour faciliter ce processus. Ces étapes avaient, et ont encore aujourd'hui, pour but de maximiser la valeur pour les actionnaires une fois que l'autorisation réglementaire aura été obtenue aux États-Unis.

Priorités en 2014

- Obtenir l'autorisation réglementaire américaine pour le stérilisateur STERIZONE[®] VP4 et ses accessoires ;
- Conclure la bonne entente de partenariat commercial avec le bon partenaire afin de réaliser le plein potentiel du marché mondial pour le système de stérilisation STERIZONE[®] ;
- Demeurer en conformité avec les lois et règlements applicables afin d'être en mesure d'augmenter rapidement son niveau d'activités lorsque l'autorisation réglementaire américaine sera obtenue ;
- Maintenir un niveau de liquidités appropriées pour l'accomplissement des priorités de la Société.

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion vise à permettre aux lecteurs d'évaluer, du point de vue de la direction, les résultats et la situation financière de TSO₃ inc. (« TSO₃ » ou la « Société ») pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2014 en comparaison avec les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2013. Cette information est datée du 4 novembre 2014 et doit être lue en parallèle avec les états financiers intermédiaires condensés non audités et les notes complémentaires. Sauf indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens.

Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers intermédiaires condensés non audités de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers intermédiaires condensés non audités, les notes complémentaires et le rapport de gestion ont été revus par le comité d'audit et de gestion des risques de TSO₃ et approuvés par le conseil d'administration.

Le présent rapport de gestion contient des informations prospectives. Des renseignements additionnels relatifs à l'information prospective et aux risques et incertitudes qui y sont associés sont disponibles aux pages 17 à 23 et 24,25 du présent rapport.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

Sommaire des résultats

Périodes terminées les 30 septembre (non audités, base IFRS)

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Ventes	98 545	42 854	312 481	156 168
Dépenses				
Chaîne d'approvisionnement	246 283	207 604	707 246	739 055
Service à la clientèle et communications	61 853	171 474	234 292	429 966
Recherche et développement	667 219	949 075	1 789 756	2 793 135
Administration	570 656	763 743	1 968 929	2 317 549
Frais liés à l'entente de règlement	-	(69 369)	-	1 854 029
Revenus financiers	(23 443)	(47 143)	(91 350)	(143 273)
Coûts financiers	2 822	16 703	15 974	20 686
Dépenses totales	1 525 390	1 992 087	4 624 847	8 011 147
Perte nette avant charge d'impôt	(1 426 845)	(1 949 233)	(4 312 366)	(7 854 979)
Charge d'impôt	-	-	-	-
Perte nette et résultat global attribuable aux actionnaires	(1 426 845)	(1 949 233)	(4 312 366)	(7 854 979)
Perte nette par action de base et diluée	(0,02)	(0,03)	(0,06)	(0,11)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	73 105 716	72 934 665	73 036 227	71 314 103

Analyse des résultats

Dans les paragraphes qui suivent, la Société discute des variations de certains comptes aux états financiers entre les troisièmes trimestres de 2014 et de 2013 ainsi qu'entre les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2014 et 2013.

VENTES

Depuis juin 2012, lorsque TSO₃ a mis fin à son entente de distribution avec la Compagnie 3M, la Société a concentré ses efforts visant à obtenir l'approbation réglementaire requise pour commercialiser ses produits aux États-Unis et a retardé le développement de ventes jusqu'à ce que cette autorisation soit obtenue. Depuis juin 2012, les ventes ont consisté en produits consommables et en services principalement reliés aux stérilisateur STERIZONE[®] 125L+.

En T3-2014, les ventes se sont élevées à 98 545 \$, comparativement à 42 854 \$ pour le troisième trimestre de 2013. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, les ventes sont de 312 481 \$, comparativement à 156 168 \$ pour la même période en 2013. L'augmentation des ventes en 2014 reflète une plus grande utilisation du stérilisateur de la part des usagers du parc d'appareils présentement installés, causant ainsi une augmentation des ventes de produits consommables, de services de maintenance et de tests de compatibilité.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

L'augmentation des revenus provenant de services de maintenance est le résultat de la prise en charge par la Société, depuis le 30 juin 2013, des contrats de services s'étendant sur plusieurs années que la Compagnie 3M avait signés avec des hôpitaux avant le règlement du différend sur les droits de résiliation de l'entente de distribution avec 3M.

Sur une base annuelle, l'augmentation des revenus en 2014 a principalement eu lieu au cours des deuxième et troisième trimestres en raison d'un contrat pour des tests de compatibilité et du fait que la Société a commencé à avoir droit aux revenus des contrats de service signés par 3M seulement à compter de leur renouvellement annuel.

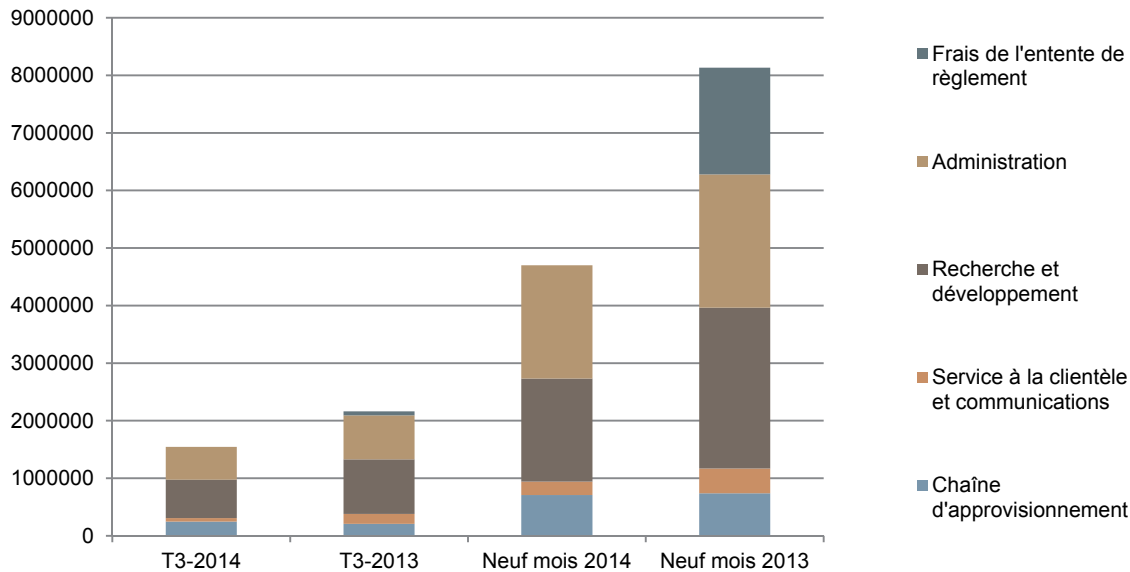
	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Tel que publié				
Ventes	98 545	42 854	312 481	156 168
Perte nette	(1 426 845)	(1 949 233)	(4 312 366)	(7 854 979)
Perte nette par action	(0,02)	(0,03)	(0,06)	(0,11)
Ajusté pour exclure les frais liés à l'entente de règlement et les crédits d'impôts R-D				
Ventes	98 545	42 854	312 481	156 168
Perte nette	(1 451 173)	(2 031 117)	(4 733 300)	(6 119 405)
Perte nette par action	(0,02)	(0,03)	(0,06)	(0,09)

PERTE NETTE

Au troisième trimestre de 2014, la Société a subi une perte de 1 426 845 \$ (0,02 \$ par action), comparativement à 1 949 233 \$ (0,03 \$ par action) en T3-2013. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, la perte nette était de 4 312 366 \$ (0,06 \$ par action) comparativement à 7 854 979 \$ (0,11 \$ par action) pour la même période en 2013. La variation d'une année à l'autre reflète des items liés à l'exploitation et des éléments non récurrents relativement aux crédits d'impôts R-D et aux frais encourus afin d'éliminer les risques de litige relativement à la terminaison de l'entente de distribution avec la Compagnie 3M.

Une fois ajustée pour exclure les crédits d'impôts R-D et les frais liés à l'entente de règlement, la perte nette du troisième trimestre de 2014 était de 1 451 173 \$ (0,02 \$ par action), comparativement à 2 031 117 \$ (0,03 \$ par action) pour la même période en 2013. De même, la perte ajustée pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 était de 4 733 300 \$ (0,06 \$ par action), comparativement à 6 119 405 \$ (0,09 \$ par action) pour la même période en 2013. La majeure partie de la diminution de la perte de 2014 a eu lieu au deuxième et au troisième trimestre et était principalement attribuable aux économies de coûts réalisées suite au licenciement collectif annoncé le 15 janvier 2014. Cette mesure pour réduire les coûts a engendré des versements d'indemnités et des mises à pied qui se sont échelonnés jusqu'à la fin du premier trimestre de 2014. Par conséquent, son impact sur les dépenses a seulement débuté à compter du deuxième trimestre de 2014.

DÉPENSES



Chaîne d'approvisionnement

Les dépenses de la chaîne d'approvisionnement incluent tous les frais liés (1) à la fourniture de produits et services aux autres départements par le département de la chaîne d'approvisionnement, (2) aux coûts de production, (3) aux dépenses de contrôle et d'assurance qualité s'y rapportant, et (4) aux frais d'expédition.

Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2014, les dépenses de la chaîne d'approvisionnement se sont élevées à 246 283 \$, comparativement à 207 604 \$ pour la même période en 2013. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, ces dépenses ont totalisé 707 246 \$, comparativement à 739 055 \$ pour la même période en 2013.

La variation entre le T3-2014 et le T3-2013 provient d'une augmentation des coûts suite à des ventes plus élevées qui a été plus que compensé la réduction des frais généraux et des salaires. Pour le cumulatif annuel, la variation est dans le sens opposé en raison des économies de coûts en 2014 plus élevées que l'augmentation des coûts due à la hausse des ventes.

Service à la clientèle et communications

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, les dépenses relatives au service à la clientèle et aux communications se sont élevées à 61 853 \$, comparativement à 171 474 \$ pour la même période en 2013. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, ces dépenses ont totalisé 234 292 \$, comparativement à 429 966 \$ pour la même période en 2013. Pour ces deux périodes, la réduction des dépenses en 2014 est attribuable (1) à la diminution des effectifs suite au licenciement collectif de janvier 2014 et (2) à la diminution de la partie non allouée des frais de soutien technique à la clientèle causée par un volume plus élevé des services de maintenance dont le coût a été réalloué à la chaîne d'approvisionnement.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

Recherche et développement

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, les frais de recherche et développement (R-D) ont été de 667 219 \$, comparativement à 949 075 \$ pour la même période en 2013. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, ces dépenses ont été de 1 789 756 \$ comparativement à 2 793 135 \$ pour la même période en 2013. Sur une base annuelle, la comparaison reflète une certaine distorsion en raison de la discontinuité dans la reconnaissance des crédits d'impôts à la R-D.

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Dépenses R-D - avant crédits d'impôts	691 547	961 590	2 210 690	2 911 590
Crédits d'impôts R-D	(24 328)	(12 515)	(420 934)	(118 455)
Dépenses R-D - telles que publiées	667 219	949 075	1 789 756	2 793 135

Une fois les crédits d'impôts R-D éliminés, les dépenses de recherche et développement sont passées de 2 911 590 \$ dans les premiers neuf mois de 2013 à 2 210 690 \$ pour la même période en 2014, soit une diminution de 700 900 \$. La majeure partie de cette baisse a été réalisée au cours du deuxième et troisième trimestre de 2014 et est due à une diminution des salaires et des avantages sociaux, une conséquence directe du licenciement collectif de janvier 2014. Les économies de coûts réalisées suite au licenciement collectif ont débuté au cours du T2-2014.

Administration

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, les frais d'administration se sont élevés à 570 656 \$, comparativement à 763 743 \$ pour le troisième trimestre de 2013. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, ces dépenses totalisaient 1 968 929 \$ comparativement à 2 317 549 \$ pour la même période en 2013. Plusieurs postes de dépenses sont inférieures en 2014 en raison d'une compression des dépenses, mais les plus importantes variations proviennent d'une diminution des salaires et avantages sociaux ainsi que d'une réduction des honoraires professionnels suite au règlement du différend avec la Compagnie 3M en juin 2013.

Frais liés à l'entente de règlement

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, la Société a comptabilisé un montant de 1 854 029 \$ relativement au règlement conclu avec la Compagnie 3M quant au droit de résilier l'entente de distribution signée en décembre 2009. TSO₃ a toujours maintenu, et maintient encore, que les deux parties avaient le plein droit de résilier l'entente de distribution. Toutefois, la Compagnie 3M a contesté ce droit et la prolongation de ce litige aurait entraîné pour la Société des frais juridiques qui auraient probablement nui à sa capacité de négocier de bonnes conditions avec un partenaire stratégique potentiel. Par conséquent, la Société a décidé d'engager cette dépense pour mettre fin de façon définitive au différend au sujet du droit de résilier l'entente de distribution avec la Compagnie 3M.

Le coût du règlement de l'entente était un paiement unique de 2 000 000 \$ US (2 110 000 \$ CAD) qui a été partiellement compensé par le retour de stocks détenus par la Compagnie 3M et augmenté par la radiation de certains recevables s'élevant à 16 195 \$.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

Une fois les items reçus et certains frais de mise à niveau encourus, la Société a réévalué les stocks retournés pour un montant de 69 369 \$, passant de l'évaluation originale de 202 797 \$ à 272 166 \$ au cours du T3-2013.

Analyse de la situation financière

(Non auditée, base IFRS)

	30 septembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 422 616	6 637 408
Placements à court terme	1 524 725	2 971 123
Débiteurs	524 736	1 165 666
Stocks	1 370 478	1 407 411
Immobilisations corporelles	752 280	1 048 099
Actifs incorporels	2 876 906	3 027 739
Créditeurs	741 011	578 185
Revenus perçus d'avance	71 135	91 905
Capitaux propres	11 743 674	15 641 270

Liquidités

Au 30 septembre 2014, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme totalisaient 6 947 341 \$ comparativement à 9 608 531 \$ au 31 décembre 2013. La variation est due à l'absorption de trésorerie par les opérations qui était largement supérieure aux entrées de fonds provenant de l'exercice de bons de souscriptions au cours de T3-2014.

Débiteurs

Au 30 septembre 2014, les débiteurs étaient de 524 736 \$, comparativement à 1 165 666 \$ au 31 décembre 2013. La majeure partie des créances à ces dates était constituée de montants recouvrables auprès des gouvernements pour des crédits d'impôts à la recherche et au développement et des crédits pour intrants relatifs aux taxes de vente.

Depuis le début de 2014, la variation est principalement due à l'encaissement au premier trimestre de 2014 d'un montant de 1 020 688 \$ en crédits d'impôts à la recherche et au développement pour les années 2011 et 2012. Ce montant dépassait de 237 222 \$ le montant de 783 466 \$ comptabilisé aux débiteurs au 31 décembre 2013 conformément aux méthodes comptables de la Société.

Stocks

Au 30 septembre 2014, les stocks s'élevaient à 1 370 478 \$ comparativement à 1 407 411 \$ au 31 décembre 2013.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

	30 septembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
Matières premières	992 378	1 001 932
Travaux en cours	271 185	262 053
Produits finis	106 915	143 426
	1 370 478	1 407 411

Au cours des trois premiers trimestres de 2014, il n'y a aucune variation matérielle du niveau des stocks, ni de leur composition.

Immobilisations corporelles

Au cours des neuf premiers mois de 2014, la Société a ajouté 20 206 \$ à ses immobilisations corporelles, comparativement à 320 778 \$ pour la même période en 2013. La majorité des dépenses en capital de 2014 représente des améliorations locatives qu'il fallait obligatoirement effectuer tandis qu'en 2013, les dépenses en capital étaient surtout constituées de stérilisateurs et d'instruments médicaux utilisés dans le cadre de ses activités de recherche et développement.

Actifs incorporels

Au cours des neuf premiers mois de 2014, la Société a capitalisé un montant de 74 078 \$ à titre d'actifs incorporels comparativement à 249 499 \$ pour la même période en 2013. Ces dépenses en capital ont été faites pour les brevets déposés par la Société afin d'améliorer la protection de sa propriété intellectuelle.

Créditeurs

Au 30 septembre 2014, les créditeurs se chiffraient à 741 011 \$, comparativement à 578 185 \$ au 31 décembre 2013. La variation reflète une augmentation non récurrente des comptes à payer et une augmentation saisonnière des charges courues.

Revenus reportés

Au 30 septembre 2014, les revenus reportés courants s'élevaient à 71 135 \$, comparativement à 91 905 \$ au 31 décembre 2013.

Les revenus reportés proviennent de la partie non amortie des contrats de service payés à l'avance. Les contrats couvrent environ les deux tiers du parc de stérilisateurs STERIZONE® 125L+ installés chez les clients.

Capitaux propres

Au 30 septembre 2014, les capitaux propres s'élevaient à 11 743 674 \$, comparativement à 15 641 270 \$ au 31 décembre 2013. La variation est le résultat de l'absorption des déficits d'opération enregistrés au cours des trois premiers trimestres de 2014 partiellement compensée par l'encaissement du produit de l'exercice de bons de souscription en T3-2014.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

Analyse des flux de trésorerie

(Non audité, base IFRS)

	2014	NEUF MOIS
	\$	2013
	\$	\$
Activités d'exploitation	(2 884 006)	(7 358 398)
Activités d'investissement	1 345 464	2 133 916
Activités de financement	323 750	6 299 071

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie absorbés par les activités d'exploitation se sont élevés à 2 884 006 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, comparativement à 7 358 398 \$ pour la même période en 2013.

La diminution de l'absorption de trésorerie par les activités d'exploitation pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, comparativement à la même période en 2013 est due (1) au paiement par la Société de 2 000 000 \$US pour régler son litige avec la compagnie 3M (2) à une réduction des dépenses d'opération en 2014 et (3i) à l'encaissement par la Société de 1 020 688 \$ en crédits d'impôts à la recherche et au développement réclamés pour les années 2011 et 2012.

Activités d'investissement

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, les activités d'investissement ont généré 1 345 464 \$ comparativement à 2 133 916 \$ pour la même période en 2013. Outre la variation sans conséquence résultant du réinvestissement de fonds de placements expirés, ou encore le transfert du solde d'un fonds de placement vers un compte bancaire, les activités d'investissement ont absorbé 94 284 \$ durant les trois premiers trimestres de 2014, comparativement à 442 262 \$ durant la même période en 2013. La diminution en 2014 était surtout le résultat d'une diminution des achats d'instruments médicaux utilisés dans le cadre des activités de R-D, et d'une diminution de dépenses en capital pour les brevets. Dans ce dernier cas la diminution ne reflète que des délais et les montants non déboursés devraient se matérialiser en T4-2014.

Activités de financement

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, 323 750 \$ ont été générés par les activités de financement suite à l'exercice de bons de souscriptions. Pour la même période en 2013, ces activités avaient généré 6 299 071 \$ provenant principalement de l'émission d'actions conclue le 4 mars 2013.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

Sommaire des résultats trimestriels

(Non audité, base IFRS)

Ce tableau montre l'évolution trimestrielle des ventes, des frais liés à l'entente de règlement, de la perte nette et de la perte nette par action.

(000 \$ SAUF PERTE/ACTION)	2014				2013			
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Ventes totales	99	132	82	98	43	37	76	59
Frais liés à l'entente de règlement	-	-	-	10	(69)	1 923	-	-
Perte nette	(1 427)	(1 325)	(1 561)	(1 415)	(1 949)	(3 806)	(2 100)	(1 100)
Perte nette par action (de base et diluée)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,03)	(0,05)	(0,03)	(0,02)

La perte moins élevée en T4-2012 a été causée par la comptabilisation de crédits d'impôts à la R-D en raison de réclamations additionnelles faites pour les années antérieures. La perte plus élevée en T2-2013 provient des frais liés au règlement du litige avec la Compagnie 3M quant à la résiliation de l'entente de distribution.

Information sectorielle

La Société opère sous un seul secteur d'activité.

Presque tous les actifs corporels de la Société sont situés au Canada.

Les produits d'exploitation sont répartis entre les territoires géographiques en fonction de la localisation du client et se ventilent comme suit pour les périodes terminées le 30 septembre

	TROISIÈME TRIMESTRE				NEUF MOIS			
	2014		2013		2014		2013	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Canada	90 570	92	34 500	81	238 788	76	123 515	79
Reste du monde	7 975	8	8 354	19	73 693	24	32 653	21
	98 545	100	42 854	100	312 481	100	156 168	100

Engagements contractuels

Au 30 septembre 2014, les engagements contractuels se ventilent sur les prochains exercices comme suit :

	2015	2016	2017	2018
	\$	\$	\$	\$
Contrats de location simple et contrats de service	140 000	9 000	8 000	1 000

Arrangement hors bilan

La Société n'a conclu aucun arrangement hors bilan au cours du troisième trimestre de 2014 autre que ceux énumérés sous la rubrique « Engagements contractuels » et les commandes d'achats émises dans le cours normal des activités de la Société.

Divulgaration additionnelle – Actifs d'impôts différés non comptabilisés

La Société a accumulé un montant substantiel de pertes fiscales, de dépenses non déduites et de crédits d'impôts qui pourront être réclamés en réduction des revenus imposables futurs. L'actif d'impôts différés s'y rattachant sera comptabilisé aux états financiers lorsque la Société jugera plus probable qu'improbable que ses actifs d'impôts différés pourront être utilisés à l'encontre d'impôts sur ses bénéfices, ou autrement. Si la Société en était arrivée à cette conclusion en date du 30 septembre 2014, elle aurait comptabilisé un montant de 26 600 000 \$ à titre d'actifs d'impôts différés sur la base d'un taux effectif de 15 % pour l'impôt fédéral et de 11,9 % pour l'impôt provincial. Au 31 décembre 2013, le montant était de 25 443 000 \$.

Ressources financières

La Société a principalement besoin de capitaux pour financer ses activités de recherche et développement, sa chaîne d'approvisionnement, ses frais d'administration, son service à la clientèle et communications, son fonds de roulement et ses dépenses en capital. Les capitaux de la Société sont composés de capital-actions, de la réserve pour la rémunération fondée sur les actions et de la réserve pour les bons de souscription.

Dans le passé, la Société a financé ses activités principalement au moyen d'émissions d'actions et de bons de souscription et, à un moindre degré, par voie de crédits d'impôts à la recherche et au développement. Compte tenu de son historique de perte, il est peu probable que la Société pourrait présentement obtenir un financement de rang prioritaire pour un montant significatif avec des prêteurs traditionnels tels que les banques commerciales.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, le taux d'absorption mensuel moyen des liquidités (*burn rate*) a été de 331 660 \$, comparativement à 868 237 \$ pour la même période

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

en 2013. Le taux d'absorption des liquidités en 2014 a bénéficié de l'encaissement de réclamations additionnelles pour des crédits d'impôts à la recherche et au développement pour les années 2011 et 2012, et le taux d'absorption de 2013 a été gonflé par le paiement de 2 000 000 \$ US relativement au règlement du litige avec la compagnie 3M. Une fois ajusté pour ne pas tenir compte de ces éléments non-récurrents, le taux d'absorption mensuel moyen des liquidités est de 445 070 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, comparativement à 633 793 \$ en 2013. Cette diminution s'est principalement matérialisée au cours des deuxième et troisième trimestres de 2014 alors que le taux d'absorption mensuel moyen des liquidités a été réduit à 392 814 \$ en raison de la restructuration des activités faisant suite au licenciement collectif de janvier 2014.

	DEUXIÈME ET TROISIÈME TRIMESTRES		NEUF MOIS		DOUZE MOIS	36 MOIS À
	2014 \$	2013 \$	2014 \$	2013 \$	2013 \$	décembre 2013 \$
Taux d'absorption mensuel moyen des liquidités - non ajusté	392 814	971 450	331 660	868 237	791 478	701 019
Impact de l'encaissement de crédits d'impôts R-D inhabituels, et des déboursés liés au règlement avec 3M	-	(351 667)	113 410	(234 444)	(174 833)	(58 611)
Taux d'absorption mensuel moyen des liquidités - ajusté	392 814	619 783	445 070	633 793	615 644	642 408

Au 30 septembre 2014, la Société avait des liquidités totalisant 6 947 341 \$ (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements temporaires). Sur la base du taux d'absorption mensuel moyen des liquidités de 392 814 \$ observé depuis avril 2014, lorsque le programme de réduction des coûts a commencé à générer des épargnes, ces liquidités seraient suffisantes pour financer les activités de la Société jusqu'à la fin du premier trimestre de 2016.

La Société investit sa trésorerie dans des titres hautement liquides à court et moyen terme tel que requis par sa politique de placement (voir la section sur les facteurs de risques). Ces titres sont choisis en fonction de l'échéancier des dépenses prévues et de la préservation du capital.

Au 30 septembre 2014, le nombre d'actions en circulation était de 73 324 656.

Méthodes comptables

Voir les notes 2 et 3 des états financiers intermédiaires condensés non audités pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014 pour une présentation détaillée des méthodes comptables, des jugements comptables critiques, des sources majeures d'incertitudes ainsi que des modifications comptables à venir.

Facteurs de risques

La Société a identifié certains risques et certaines incertitudes qui peuvent avoir une incidence négative importante sur ses activités, ses résultats d'opération ou sur sa situation financière. Dans un tel cas, le prix du marché de ses actions ordinaires pourrait baisser, et les investisseurs pourraient perdre tout ou une partie de leur investissement. Seuls les investisseurs expérimentés dans le domaine des placements à haut risque qui peuvent se permettre de perdre la totalité de leur investissement devraient considérer la possibilité d'investir dans la Société.

La liste suivante des facteurs de risque n'est pas considérée comme étant exhaustive, mais les investisseurs devraient les considérer avec soin avant d'acheter des titres de la Société. En conséquence, ni la Société, ni ses actionnaires ou les acquéreurs d'actions ordinaires de la Société ne peuvent se fier aux informations prospectives comme une prévision des résultats réels. En outre, les investisseurs doivent réaliser que la Société opère dans un contexte d'affaires changeant rapidement, dans un environnement économique et réglementé en constante évolution, et que de nouveaux facteurs de risque émergent de temps à autre. Les risques décrits ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels doit faire face la Société puisque d'autres risques sont présentement inconnus ou non identifiés par celle-ci ou la Société croit que ces risques sont négligeables. Ces situations pourraient donc nuire de façon marquée à ses activités.

Historique de revenus faibles et historique de pertes

Depuis sa fondation en juin 1998, TSO₃ n'a jamais généré de revenus importants de la vente de ses produits sauf au cours de la deuxième moitié de 2011 et de la première moitié de 2012. Jusqu'à maintenant, la Société a utilisé ses ressources pour le développement de nouveaux produits, pour soumettre et obtenir, dans certaines juridictions, l'autorisation réglementaire ainsi que pour conduire des activités commerciales limitées. Des investissements supplémentaires dans la recherche et le développement pourraient être nécessaires pour appuyer la demande d'autorisation réglementaire américaine et pour poursuivre le développement de nouveaux produits basés sur la technologie de la Société. Il est impossible de savoir si les produits actuels et futurs de TSO₃ obtiendront les autorisations réglementaires requises pour être commercialisés dans les juridictions importantes, incluant les États-Unis.

Certains des produits actuellement en développement pourraient ne pas être commercialisés avant quelques années ou pourraient être complètement abandonnés pour des raisons hors du contrôle de la Société, et il est possible que TSO₃ doive faire face à des difficultés ou à des délais dans les opérations ou dans les efforts de commercialisation ainsi qu'à des difficultés lors des achats et de la fabrication.

Le manque de revenus et la nécessité d'appuyer la recherche et le développement ainsi que les soumissions aux agences réglementaires ont entraîné l'accumulation de pertes importantes depuis la fondation de la Société.

Approbation des autorités réglementaires

Les stérilisateurs sont soumis à une évaluation de la part des autorités réglementaires dans chacun des marchés. À ce titre, leur conformité est évaluée au moyen de normes consensuelles établies. Pour une nouvelle technologie, le fabricant doit établir un instrument « prédictat » existant et le comparer avec la nouvelle technologie. Par le passé, la Société a démontré avec succès l'équivalence substantielle de ces instruments « prédictats » relativement au stérilisateur de première génération.

La Société a obtenu l'homologation du Canada et de l'Union européenne pour son stérilisateur STERIZONE[®] 125L+ de nouvelle génération. Bien qu'il s'agisse d'importants marchés et que ces homologations puissent être utilisées dans d'autres pays, celle des États-Unis est la plus importante à obtenir en raison de la taille du marché et de ses pratiques exemplaires. La Société a soumis pour la première fois une demande d'homologation aux États-Unis en décembre 2009. L'agence réglementaire américaine a considéré que l'instrument « prédicat » utilisé n'était pas substantiellement équivalent au stérilisateur STERIZONE[®] 125L+. La Société a soumis une nouvelle demande d'homologation en utilisant un autre instrument « prédicat » en juin 2011. Depuis lors, la Société a répondu à de nombreuses questions de l'agence réglementaire américaine. En réponse à ces questions, la Société a annoncé, en décembre 2012, qu'elle adoptait une stratégie simplifiée pour son homologation aux États-Unis. En janvier 2013, elle annonçait qu'elle soumettait une nouvelle demande auprès de l'agence réglementaire américaine sur la base d'un stérilisateur à cycle unique offrant des revendications d'usage améliorées. Plusieurs communications avec l'agence réglementaire américaine ont eu lieu au cours de 2013 menant la Société à annoncer, en janvier 2014, qu'elle avait reçu suffisamment d'indications de la part de l'agence réglementaire américaine pour soumettre un nouveau dossier. Ce nouveau dossier a été déposé le 2 mai 2014 pour le nouveau stérilisateur STERIZONE[®] VP4 comportant un cycle unique avec des revendications d'usage améliorées vis-à-vis le stérilisateur STERIZONE[®] 125L+. La Société et l'agence réglementaire américaine sont en communication concernant ce nouveau dossier.

Bien que la Société soit confiante d'obtenir cette homologation, rien ne garantit qu'elle l'obtiendra. Le défaut d'obtenir l'homologation aux États-Unis réduirait considérablement la valeur éventuelle de la technologie de la Société et son attrait pour d'éventuels distributeurs.

Défis de commercialisation et de distribution

La distribution mondiale des produits de la Société dépend d'une manière vitale de ses partenaires commerciaux futurs et des modalités d'ententes de distribution avec ces partenaires commerciaux. Jusqu'au 15 juin 2012, TSO₃ avait une entente avec la Division de la prévention de l'infection de la Compagnie 3M pour la commercialisation, la vente, la distribution et le service de son stérilisateur STERIZONE[®] 125L+. Le 15 juin 2012, la Société a résilié cette entente de distribution avec la Compagnie 3M. Depuis, des négociations avec des partenaires potentiels sont en cours afin de conclure une entente de distribution mondiale, incluant *Geringe Infection Control*, une division de *Geringe AB*. Aucune entente définitive n'a été conclue.

Rien ne garantit qu'une entente de partenariat commercial, avec de bonnes conditions et avec le bon partenaire, soit conclue. Bien qu'une entente de distribution mondiale soit souhaitable du point de vue de la commercialisation, le défaut d'obtenir l'approbation de l'agence réglementaire américaine en temps opportun pourrait forcer la Société à conclure des ententes de distribution propres à certains territoires spécifiques.

Dans la mesure où la Société est tributaire de tierces parties pour commercialiser et distribuer ses produits, le succès commercial de ses produits pourrait devenir, dans une certaine mesure, au-delà de son contrôle. En outre, rien ne garantit qu'une entente avec ces tierces parties soit bénéfique à la Société.

Compatibilité des instruments médicaux

Tous les procédés de stérilisation peuvent affecter les instruments médicaux ou en altérer les qualités essentielles avec le temps. En raison de l'oxydation qui se produit au contact du peroxyde

d'hydrogène et de l'ozone et en raison de la nature des instruments soumis au procédé de stérilisation, TSO₃ cherche à réduire au minimum la quantité et la durée de contact du peroxyde d'hydrogène et de l'ozone avec les objets soumis au processus de stérilisation. Quoi qu'il en soit, l'oxydation peut avoir divers effets selon les matériaux. Pour véritablement établir la valeur commerciale de son procédé de stérilisation, TSO₃ devra continuer à démontrer la compatibilité de sa technologie avec une gamme importante d'instruments médicaux. Même si les essais et les études menés jusqu'à maintenant par TSO₃ permettent à la direction de dire que son procédé de stérilisation STERIZONE[®] est compatible avec la majorité des instruments médicaux actuellement utilisés en milieu hospitalier, la Société devra poursuivre de manière continue des études systématiques à cet égard.

Propriété intellectuelle et technologies

La réussite de la Société dépend en partie de sa capacité à obtenir des brevets ou des droits y afférents, à protéger les secrets commerciaux et à exercer ses activités sans enfreindre les droits exclusifs de tierces parties.

Bien que la Société soit déjà propriétaire de demandes de brevets ou de brevets délivrés, rien ne garantit que ces brevets sont valides, que les demandes de brevets seront délivrées ou que la Société développera d'autres technologies brevetables dans l'avenir. De plus, rien ne garantit qu'un brevet délivré à la Société ou à l'égard duquel la Société détient une licence rendra le produit visé par le brevet ou la licence plus concurrentiel, que de tierces parties ne contesteront pas la protection conférée par le brevet ou que les brevets de tierces parties ne nuiront pas aux activités commerciales de la Société.

Rien ne garantit que d'autres entreprises ne développeront pas de façon indépendante des produits semblables à ceux de la Société, ni qu'elles n'imiteront pas les produits de la Société ou que les concurrents de la Société ne développeront pas de produits qui contournent les droits exclusifs de la Société.

Afin de protéger ou de faire respecter les droits de propriété intellectuelle dont la Société a la propriété ou qu'elle utilise ou commercialise, la Société peut devoir tenter des poursuites contre de tierces parties. La Société peut également devoir contester des plaintes déposées à son encontre ou à l'encontre d'un acheteur ou d'un utilisateur de ses produits selon lesquelles l'un de ses produits ou de ses processus constitue une atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tierces parties. Habituellement, les poursuites liées à la propriété intellectuelle sont coûteuses, longues, et détournent l'attention de la direction d'autres enjeux. Le coût de telles poursuites pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société. De plus, si la Société n'obtenait pas gain de cause dans un procès en contrefaçon, elle pourrait devoir payer des dommages-intérêts substantiels et devoir cesser l'activité de contrefaçon ou obtenir une licence pour utiliser la technologie brevetée. Les ententes en matière de redevances ou les contrats de licence que la Société devrait alors obtenir ne pourraient pas nécessairement l'être selon des modalités acceptables, si tant est qu'ils puissent être obtenus. Le fait qu'une réclamation à l'encontre de la Société aboutisse et que la Société ne puisse pas obtenir de licence pour la technologie visée selon des modalités acceptables, ni obtenir une licence pour une technologie de remplacement, ni reprendre la conception de produits pour éviter la contrefaçon pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La perte de la protection conférée par un brevet pourrait intensifier la concurrence pour les nouveaux produits et les produits futurs de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable et importante sur les perspectives financières des produits de la Société.

Dépendance envers le personnel-clé

La Société estime que son succès continuera de dépendre de sa capacité à attirer et à conserver des dirigeants qualifiés et d'autres membres clés de son personnel. La perte d'un employé-clé pourrait avoir un effet négatif important sur TSO₃. En 2013, le conseil d'administration et les dirigeants ont révisé le plan de succession de la Société concernant tous les gestionnaires.

Gestion de la croissance

La réalisation de ses objectifs immédiats pourrait propulser la Société dans une phase de croissance importante et rapide et l'obliger à augmenter considérablement ses effectifs, le nombre de partenaires, ses capacités de production et ses besoins financiers.

Risques de concurrence

Les produits de la Société font face à une forte concurrence. Bon nombre des concurrents de la Société possèdent des ressources financières et des capacités commerciales supérieures à TSO₃. En supposant que la Société réussisse à obtenir un nouveau partenaire commercial, plusieurs des concurrents pourraient avoir davantage de ressources et de capacité que ce nouveau partenaire pourrait en avoir à mettre à la disposition du partenariat entre les deux sociétés. Par ailleurs, les produits ou procédés que TSO₃ pourrait développer ou commercialiser sous licence deviendraient désuets si des concurrents actuels et éventuels réussissaient à développer des produits et des procédés plus efficaces et moins coûteux à utiliser. La forte concurrence que se livrent les entreprises dans le secteur de la stérilisation pourrait contraindre TSO₃ à diminuer les prix de vente de ses produits.

Questions liées à la responsabilité reliée au produit

Dans le domaine de la santé, les poursuites judiciaires, pour des sommes souvent très élevées, sont de plus en plus courantes. En particulier aux États-Unis, des poursuites sont intentées par des patients, des employés ou des bénéficiaires contre les fournisseurs de services de santé et contre les organismes qui opèrent ou administrent des hôpitaux des secteurs public et privé. À l'occasion de telles poursuites, des personnes pourraient alléguer et mettre en cause la non-stérilité de certains instruments ou encore la non-performance des produits vendus installés par TSO₃ ou dérivés de ses technologies. Pour se prémunir contre les problèmes liés à de telles poursuites, la Société maintient une couverture d'assurance qu'elle considère adéquate et qu'elle revoit annuellement avec ses courtiers d'assurance.

Besoin de capitaux supplémentaires et de liquidité

En affaires, la Société doit relever plusieurs défis malgré le fait qu'elle a présentement peu d'activités commerciales étant donné qu'elle attend l'approbation des autorités réglementaires aux États-Unis, le plus grand marché potentiel pour ses produits, et qu'elle a encore un important produit en voie de développement. Ceci crée des besoins de liquidité qui doivent être financés par le biais de différentes rondes de financement. Afin de diminuer les besoins de liquidités, la Société a réduit ses effectifs au cours du T1-2014 et a ralenti le développement de la plupart de ses produits, exception faite de ceux liés à la présente soumission auprès de l'agence réglementaire américaine. La capacité de la Société à réunir des fonds afin de maintenir suffisamment de liquidités pour assurer la poursuite de ses activités peut être négativement affectée par la conjoncture politique et économique mondiale et par d'autres facteurs de risque identifiés dans le présent rapport de gestion. Il ne peut y avoir aucune assurance que la Société continuera d'être en

mesure d'obtenir en temps opportun les fonds suffisants pour financer son fonctionnement et ses dépenses en immobilisations nécessaires pour surmonter les défis et soutenir sa stratégie commerciale, alors que ses flux de trésorerie provenant des opérations demeurent insuffisants pour soutenir ses opérations.

L'incapacité à générer des fonds additionnels, qu'ils proviennent de ses opérations commerciales ou de l'émission de titres de dettes ou de capitaux propres, pourrait obliger la Société à retarder ou à éliminer en partie ou en totalité les dépenses prévues ou encore à modifier sa stratégie d'affaires. Cela pourrait avoir une incidence négative importante sur la Société, sur ses perspectives d'affaires, ses résultats d'opération, sa situation financière y compris sa capacité à terminer certains projets de développement et à commercialiser ou compléter ses soumissions auprès des agences réglementaires.

Défi de la conjoncture économique et politique mondiale

L'économie générale et la conjoncture économique mondiales affectent les perspectives commerciales de la Société et la demande pour ses produits au Canada, aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde. Ces conditions incluent les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, la fluctuation des marchés financiers, les taux de change, les fluctuations des titres de créance affectant périodiquement certains pays, la volatilité des marchés financiers à travers le monde, le resserrement des liquidités sur certains marchés financiers ainsi que la force des économies régionales et internationales.

Tous ces facteurs influencent les activités, les conditions économiques dans une région géographique donnée et, par conséquent, affectent la demande de produits développés et en cours de développement par la Société. Les fluctuations dans les taux de change avec les États-Unis et les autres pays où l'entreprise cherche à commercialiser ou distribuer ses produits peuvent influencer significativement les perspectives commerciales de la Société ainsi que ses bénéfices. Les politiques monétaires de la Banque du Canada, de la Réserve fédérale américaine, des autorités monétaires européennes ainsi que d'autres mesures interventionnistes dans les marchés de capitaux par l'intermédiaire des organismes publics ont une incidence sur la situation économique, et ont des conséquences sur les perspectives commerciales de la Société.

La Société n'exerce aucun contrôle sur les fluctuations de l'inflation, des taux d'intérêt, des taux de change, ni sur d'autres facteurs économiques ayant une incidence sur ses activités, ni sur une possible agitation politique et ni sur l'évolution potentielle des lois et règlements dans les juridictions où la Société exerce ses activités ou compte commercialiser ses produits.

Instruments financiers

La Société est exposée à différents types de risques, dont ceux liés aux investissements en instruments financiers, principalement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements temporaires. Afin de gérer les risques découlant des instruments financiers, des contrôles ont été mis en place, notamment l'approbation d'une politique de placements par le conseil d'administration. Tel que décrit ci-dessous, les mesures visent principalement à réduire les principaux risques liés aux investissements dans le but de préserver la trésorerie au lieu de chercher à optimiser les rendements. Concernant les placements, les principaux risques auxquels la Société s'expose sont les suivants :

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt et les taux de change.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt survient lorsque les fluctuations des taux d'intérêt modifient les flux de trésorerie des placements de la Société y compris le prix auquel un investissement pourrait être vendu.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, si les taux d'intérêt à cette date avaient été inférieurs de 0,5 %, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette et le résultat global pour la période auraient été supérieurs de 1 523 \$ (3 332 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013), principalement sous l'effet d'une augmentation de la juste valeur des actifs financiers à taux fixe classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Si les taux d'intérêt à cette date avaient été supérieurs de 0,5 %, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette et le résultat global pour la période auraient été inférieurs de 1 514 \$ (3 312 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013), principalement sous l'effet d'une diminution de la juste valeur des actifs financiers à taux fixe classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La perte nette et le résultat global ont donc une sensibilité pratiquement la même tant à la baisse qu'à la hausse des taux d'intérêt.

Risque de crédit

L'utilisation d'instruments financiers peut entraîner un risque de crédit qui correspond au risque de perte financière résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. L'exposition maximum de la Société au risque de crédit est égale aux montants reconnus de comptes à recevoir de clients, de trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme.

Les comptes à recevoir de clients proviennent d'hôpitaux financés à l'aide de fonds publics. Par leur nature, le risque de crédit lié à ces comptes à recevoir de clients est réduit.

La Société a établi une politique de placements qui assure la gestion du risque de crédit et qui comprend l'autorisation d'effectuer des opérations de placements émis par ou garantis par le gouvernement canadien ou les gouvernements provinciaux, les sociétés d'État, les municipalités ou les institutions financières reconnues, pourvu que l'émetteur ou le garant bénéficie d'une cote de crédit d'un minimum de A- selon l'agence Standard et Poor's ou toute autre agence équivalente. Cette politique définit des limites quant au risque de crédit.

Au 30 septembre 2014, les placements de la Société étaient tous cotés par au moins deux agences reconnues et se conformaient aux requis de la politique de placements de la Société.

Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont effectués auprès de plusieurs entités ayant des caractéristiques semblables ou lorsqu'un investissement important est effectué auprès d'une seule entité.

Au 30 septembre 2014, il n'y avait pas de placement qui excédait les limites requises par la politique de placements de Société.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité représente l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières.

L'exposition maximale de la Société au risque d'illiquidité correspond aux montants comptabilisés à titre de créditeurs et charges à payer, lesquels seront payés au cours de l'exercice suivant. La Société gère ce risque en maintenant un niveau de liquidités suffisantes disponibles sur demande afin de respecter ses obligations financières actuelles et futures, tant dans des conditions normales que dans des circonstances exceptionnelles.

Risque de change

Le risque relié au taux de change sur les instruments financiers survient lorsque des actifs ou passifs monétaires sont libellés en devises étrangères.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, si le dollar canadien avait déprécié de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette et le résultat global pour la période auraient été inférieurs de 19 091 \$ (17 731 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013). À l'inverse, si le dollar canadien avait subi une hausse de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette et le résultat global pour la période auraient été supérieurs de 19 091 \$ (17 731 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013).

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers se définit comme étant le prix reçu pour vendre un actif ou le prix payé pour transférer un passif lors d'une transaction entre intervenants dans des conditions normales de marché, à la date d'évaluation.

La juste valeur de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Contrôles internes et procédures de communication de l'information

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a produit des attestations signées par le chef de la direction et par le chef de la direction financière qui, entre autres choses, font un rapport sur la conception des contrôles et procédures

de communication de l'information (CPCI) ainsi que sur la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF).

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, les CPCI pour fournir une assurance raisonnable que (1) l'information importante relative à la Société leur a été communiquée et que (2) l'information à fournir dans les documents visés de la Société par les règlements d'information continue a été comptabilisée, traitée, résumée et présentée aux dates prescrites par les lois sur les valeurs mobilières.

De plus, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des CIIF pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers intermédiaires ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Une évaluation de l'efficacité de la conception des CPCI et des CIIF est effectuée annuellement sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Les résultats de la dernière évaluation ont été communiqués au conseil d'administration à la fin de l'exercice financier 2013. Cette évaluation portait sur l'examen de la documentation, les vérifications et les autres procédures que la direction a jugé appropriées dans les circonstances.

À la lumière de cette évaluation, selon les critères établis dans le cadre de référence de contrôle interne du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO), et dans le cadre de la préparation de son rapport financier et rapport de gestion intermédiaires, ces deux dirigeants signataires considèrent adéquates la conception des CPCI et des CIIF pour les documents intermédiaires de la Société pour la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2014.

Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu aucune modification aux contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière survenue au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2014 qui ait eu ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Informations prospectives

Certains énoncés contenus dans le rapport trimestriel et le rapport de gestion représentent des énoncés de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur le rendement ou les perspectives ou occasions d'affaires futurs de la Société et sur le développement de produits. Exception faite de ceux portant sur des faits avérés, tous les énoncés peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « prévoir », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus ainsi que des

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs.

La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se matérialiseront. Ces énoncés sont établis en date du présent document. Les résultats réels et les faits nouveaux pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces énoncés se basent sur un certain nombre d'hypothèses qui pourraient se révéler inexactes, notamment celles portant sur :

- la conjoncture commerciale et économique;
- la capacité de se procurer du matériel en quantités suffisantes lorsque nécessaire;
- la capacité d'obtenir les autorisations réglementaires pour commercialiser ses produits;
- la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié;
- la concurrence sur les marchés;
- les avantages fiscaux et les taux d'imposition;
- la capacité de réaliser des travaux de recherche et développement;
- la capacité de la Société de mettre en marché ses produits.
- la capacité de la Société d'obtenir du financement externe.

Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes portant notamment sur les activités commerciales, la compatibilité et la biocompatibilité et les projets de recherche et développement, la dépendance envers le personnel clé, la gestion de la croissance de l'entreprise, la propriété intellectuelle et la contrefaçon, la concurrence, les questions liées à la responsabilité reliée aux produits, les litiges, les approbations réglementaires et les instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Les facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement comprennent notamment, mais non seulement, les facteurs de risque décrits sous la rubrique « Facteurs de risque » de ce rapport.

Les investisseurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs étant donné que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils se fondent pourraient ne pas se concrétiser. Le lecteur doit prendre note que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs qui basent leur opinion sur les énoncés prospectifs de la Société devraient évaluer avec soin les facteurs précités ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent. Le lecteur ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Société.

De plus, la Société n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'a aucune obligation de le faire, sauf dans la mesure requise par les lois applicables.

Cette analyse par la direction a été préparée le 4 novembre 2014. Des informations additionnelles sur la Société sont disponibles par le dépôt de communiqués de presse, du rapport annuel, d'états financiers trimestriels et de sa notice annuelle sur le site Internet SEDAR www.sedar.com.



Benoît Deschamps
Vice-président finance et
Chef de la direction financière

Le 4 novembre 2014



**ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS
NON AUDITÉS**

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 30 septembre 2014 et 2013

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

ÉTATS DE LA PERTE NETTE ET DU RÉSULTAT GLOBAL INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS (non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

	Notes	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS	
		2014 \$	2013 \$	2014 \$	2013 \$
Ventes	19	98 545	42 854	312 481	156 168
Dépenses	6				
Chaîne d'approvisionnement		246 283	207 604	707 246	739 055
Service à la clientèle et communications		61 853	171 474	234 292	429 966
Recherche et développement		667 219	949 075	1 789 756	2 793 135
Administration		570 656	763 743	1 968 929	2 317 549
Frais liés à l'entente de règlement	4	-	(69 369)	-	1 854 029
Revenus financiers	5	(23 443)	(47 143)	(91 350)	(143 273)
Coûts financiers	5	2 822	16 703	15 974	20 686
Dépenses totales		1 525 390	1 992 087	4 624 847	8 011 147
Perte nette avant charge d'impôt		(1 426 845)	(1 949 233)	(4 312 366)	(7 854 979)
Charge d'impôt	17	-	-	-	-
Perte nette et résultat global attribuable aux actionnaires		(1 426 845)	(1 949 233)	(4 312 366)	(7 854 979)
Perte nette par action de base et diluée	20	(0,02)	(0,03)	(0,06)	(0,11)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires condensés.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS (non audités)

(En dollars canadiens)

	Notes	CAPITAL- ACTIONS \$	RESERVE – REMUNE- RATION FONDEE SUR DES ACTIONS \$	RESERVE – BONS DE SOUS- CRIPTION \$	DEFICIT \$	TOTAL \$
Solde au 1^{er} janvier 2013		97 774 718	3 814 972	393 300	(83 555 497)	18 427 493
Émission de capital-actions	12	7 000 000	-	-	-	7 000 000
Bons de souscriptions exercés	12	100 922	(32 160)	-	-	68 762
Transfert au déficit – Bons de souscription expirés	14	-	-	(276 000)	276 000	-
Rémunération fondée sur des actions	13	-	137 585	-	-	137 585
Bons de souscription – Preneurs fermes	12,14	(77 000)	-	77 000	-	-
Frais relatifs à l'émission de capital-actions	12	(769 691)	-	-	-	(769 691)
Perte nette pour la période		-	-	-	(7 854 979)	(7 854 979)
Solde au 30 septembre 2013		104 028 949	3 920 397	194 300	(91 134 476)	17 009 170
Solde au 1^{er} octobre 2013		104 028 949	3 920 397	194 300	(91 134 476)	17 009 170
Transfert au déficit – Bons de souscription expirés	14	-	-	(117 300)	117 300	-
Rémunération fondée sur des actions	13	-	47 290	-	-	47 290
Perte nette pour la période		-	-	-	(1 415 190)	(1 415 190)
Solde au 31 décembre 2013		104 028 949	3 967 687	77 000	(92 432 366)	15 641 270
Solde au 1^{er} janvier 2014		104 028 949	3 967 687	77 000	(92 432 366)	15 641 270
Rémunération fondée sur des actions	13	-	91 020	-	-	91 020
Bons de souscription exercés	14	394 975	-	(71 225)	-	323 750
Transfert au déficit – bons de souscription expirés	14	-	-	(5 775)	5 775	-
Perte nette pour la période		-	-	-	4 312 366	(4 312 366)
Solde au 30 septembre 2014		104 423 924	4 058 707	-	(96 738 957)	11 743 674

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces présents états financiers intermédiaires condensés.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS

(non audités)

(En dollars canadiens)

	Notes	Au 30 septembre 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	5 422 616	6 637 408
Placements à court terme	7	1 524 725	2 971 123
Débiteurs	8	524 736	1 165 666
Stocks	9	1 370 478	1 407 411
Frais payés d'avance		84 079	53 914
		8 926 634	12 235 522
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	10	752 280	1 048 099
Actifs incorporels	11	2 876 906	3 027 739
		3 629 186	4 075 838
		12 555 820	16 311 360
Passifs courants			
Créditeurs		741 011	578 185
Revenus perçus d'avance		71 135	91 905
		812 146	670 090
Capitaux propres			
Capital-actions	12	104 423 924	104 028 949
Réserve – Rémunération fondée sur des actions	13	4 058 707	3 967 687
Réserve – Bons de souscription	14	-	77 000
Déficit		(96 738 957)	(92 432 366)
		11 743 674	15 641 270
		12 555 820	16 311 360

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires condensés.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS (non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(En dollars canadiens)

	Notes	2014 \$	NEUF MOIS 2013 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Perte nette avant charge d'impôt		(4 312 366)	(7 854 979)
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations corporelles	10	316 025	364 155
Amortissement des actifs incorporels	11	224 911	228 112
Radiation sur disposition d'immobilisations corporelles		-	3 436
Rémunération fondée sur des actions	13	91 020	137 585
Revenus de placements	5	(83 354)	(143 273)
		(3 763 764)	(7 264 964)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	16	789 754	(250 182)
Intérêts reçus		90 004	156 748
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(2 884 006)	(7 358 398)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition de placements à court terme		(4 503 044)	(7 519 173)
Disposition de placements à court terme		5 942 792	10 095 351
Acquisition d'immobilisations corporelles	10	(20 206)	(192 763)
Acquisition d'actifs incorporels	11	(74 078)	(249 499)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		1 345 464	2 133 916
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Émission de capital-actions	12	-	7 000 000
Frais relatifs à l'émission de capital-actions	12	-	(769 691)
Options exercées	12	-	68 762
Bons de souscription exercés	14	323 750	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		323 750	6,299,071
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 214 792)	1 074 589
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		6 637 408	7 758 103
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		5 422 616	8 832 692

L'information additionnelle est présentée à la note 16.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires condensés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

1. Description de l'entreprise

TSO₃ inc. (la « Société ») a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Québec). Ses activités englobent la recherche et le développement, la commercialisation et l'octroi de licences de procédés de stérilisation, des accessoires et produits consommables connexes pour les instruments médicaux sensibles à la chaleur. La Société développe des produits pour les aires de stérilisation en milieu hospitalier et offre une solution de remplacement avantageuse aux autres méthodes de stérilisation à basse température couramment utilisées dans les hôpitaux ainsi que des services en lien avec la maintenance et les essais de compatibilité pour ces instruments. Le siège social de la Société est situé au 2505, avenue Dalton, Québec (Québec) Canada.

2. Méthodes comptables

Déclaration de conformité

Ces états financiers intermédiaires condensés non audités (« états financiers ») sont préparés conformément à la norme comptable internationale 34 – Information financière intermédiaire (« IAS 34 »). Par conséquent, certaines informations et notes complémentaires habituellement comprises dans les états financiers annuels préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables au 30 septembre 2014 ont été omises ou condensées. Ces états financiers devraient être lus en parallèle avec les états financiers annuels 2013 de la Société.

Normes comptables adoptées

En mai 2013, l'*International Accounting Standards Board* (IASB) a publié un amendement à la norme IAS 36 - Information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers. Cet amendement à IAS 36 « Dépréciation d'actifs » propose d'ajouter de l'information additionnelle relative à la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est basée sur la juste valeur nette des coûts de la vente, et clarifie également l'intention de l'IASB relativement à l'information à fournir sur cette valeur recouvrable suite à l'application de IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ». La Société a adopté cet amendement le 1^{er} janvier 2014. Puisque la Société n'a aucune dépréciation d'actifs, cet amendement n'a aucun impact sur ses états financiers.

Base de présentation

Les états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique reflète généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(En dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Monnaie de présentation et conversion des devises étrangères

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens de la façon suivante : les actifs et les passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, les actifs et les passifs non monétaires au taux historique, les produits et les charges au taux de change en vigueur au moment de l'opération et les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont comptabilisés aux résultats.

Constataion des revenus

Ventes

La Société génère des revenus par la vente de stérilisateurs, de pièces, de produits consommables, d'accessoires et de tests de compatibilité. La Société constate les revenus lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les marchandises sont expédiées aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré. La Société gagne aussi des revenus sur des contrats de service, qu'elle reconnaît linéairement sur la durée de chacun des contrats.

Revenus financiers

Le revenu financier provenant d'un actif financier est reconnu lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques iront à la Société et que le montant de revenu peut être déterminé avec fiabilité. Les revenus financiers sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'engagement, par référence au capital en cours, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale.

Rémunération fondée sur des actions

La Société utilise la méthode de la juste valeur pour mesurer la charge de rémunération à la date d'attribution d'options à des employés. La juste valeur est établie à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes et est amortie aux résultats nets sur la période d'acquisition; la contrepartie est inscrite à la Réserve – Rémunération fondée sur des actions dans les capitaux propres. L'amortissement de la juste valeur est basé sur la méthode d'acquisition graduelle sur la période d'acquisition et prend en considération le nombre d'options qui seront éventuellement acquis. L'estimation du nombre d'options acquises est revue à la fin de chaque période de présentation et les variations sont comptabilisées aux résultats nets. Lorsque les options sont exercées, la Réserve – Rémunération fondée sur des actions afférente ainsi que le produit reçu par la Société, sont portés au crédit du capital-actions. Le plan d'options d'achat d'actions est réglé en instruments de capitaux propres.

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Impôts sur les résultats

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser ses impôts sur les résultats. En vertu de cette méthode, des impôts différés sont constatés en fonction des conséquences fiscales prévues des écarts entre la valeur comptable des éléments de l'état de la situation financière et leur valeur fiscale, en utilisant les taux d'imposition en vigueur et pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôt différé est constaté aux résultats seulement lorsqu'il est probable que les éléments qui y donnent lieu se matérialiseront.

Aide gouvernementale et crédits d'impôts à la recherche et au développement

La Société engage des frais de recherche et de développement qui sont admissibles aux crédits d'impôts. Les crédits d'impôts enregistrés sont établis en fonction des estimations de la direction à l'égard des montants qui devraient être recouverts et sont assujettis à un audit par les autorités fiscales. L'aide gouvernementale, y compris les crédits d'impôts pour les frais de recherche scientifique et de développement expérimental, est présentée en diminution de la dépense à laquelle elle se rapporte.

Stocks

Le coût des stocks est principalement déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. L'identification spécifique du coût individuel est également utilisée pour certains stocks attribués à des projets spécifiques. Selon les deux méthodes, le coût des produits en cours et des produits finis inclut le coût des matières premières et une juste part de la main-d'œuvre et des frais généraux de fabrication basés sur la capacité normale de production. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Une nouvelle évaluation de la valeur nette de réalisation est effectuée lors de chaque période suivante. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou qu'il y a des indications claires d'une augmentation de la valeur nette de réalisation en raison d'un changement de la situation économique, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise, de sorte que la nouvelle valeur comptable est la valeur la plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation révisée.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement et subséquemment au coût moins l'amortissement et la dépréciation. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les durées de vie suivantes en tenant compte de la valeur résiduelle, s'il y a lieu :

Mobilier de bureau et chariot élévateur	10 ans
Équipement et outillage	7 ans
Stérilisateurs utilisés à l'interne	5 ans
Kiosque	5 ans
Instruments médicaux	3 ans
Équipements informatiques	3 ans
Améliorations locatives	2 ans

La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée de vie utile d'un actif sont revues à la fin de chaque exercice.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés initialement et subséquemment au coût moins l'amortissement et la dépréciation. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie suivantes en tenant compte de la valeur résiduelle s'il y a lieu :

<i>Acquis d'un regroupement d'entreprises</i>	
Technologie	20 ans
<i>Acquis à l'externe</i>	
Brevets	20 ans
Licence	16 ans
Logiciels	3 ans
Marques de commerce	10 et 15 ans
Site Web	3 ans

La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée de vie utile d'un actif sont revues à la fin de chaque exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine s'il existe un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un tel indice, l'entité doit procéder à un test de dépréciation pour estimer la valeur recouvrable de l'actif et ainsi établir la perte de valeur, le cas échéant. S'il n'est pas possible de déterminer la valeur recouvrable pour un actif pris individuellement, alors la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre (1) la juste valeur diminuée des coûts de la vente et (2) la valeur d'utilité de l'actif. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés en utilisant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) doit être réduite à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur et doit être immédiatement comptabilisée à l'état de la perte nette et du résultat global.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée à l'état de la perte nette et du résultat global.

Au 31 décembre 2013, considérant son historique de perte nette, la Société a procédé à un test de dépréciation. La Société a mis à jour son test de dépréciation et a conclu qu'aucune perte de valeur ne devait être comptabilisée au 30 septembre 2014.

Provision pour garantie

La Société offre à ses clients une garantie standard de douze mois sur ses biens d'équipements vendus. Le coût estimatif de la garantie est basé sur l'historique de la Société concernant la défectuosité des unités de stérilisation ainsi que leurs pièces accessoires, sur la probabilité que ces défectuosités se matérialisent et sur leurs coûts de réparation.

Bons de souscription

La Société utilise la méthode de la juste valeur pour mesurer la valeur des bons de souscription à la date d'attribution. La juste valeur est établie à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes et est inscrite à la Réserve – Bons de souscription aux capitaux propres. Lorsque les bons de souscription sont exercés, la réserve afférente et le produit reçu par la Société sont crédités au capital-actions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(En dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leur caractéristique et de leur désignation par la Société. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification, comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés en catégories et leurs évaluations pour les périodes subséquentes dépendent de leur classement. La Société a classé ses instruments financiers comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Classification</u>
Trésorerie	Prêts et créances
Équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais du résultat net
Placements à court terme	Juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs	Autres passifs

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie et de placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à la date d'acquisition. Ces placements sont très liquides et sont détenus dans le but de faire face aux besoins de trésorerie à court terme. La trésorerie est comptabilisée au coût amorti et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur. L'augmentation ou la diminution de la juste valeur est comptabilisée en résultat et est présentée sous la rubrique « variation de la valeur des placements détenus à titre d'équivalents de trésorerie » dans les « Revenus financiers » de l'état de la perte nette et du résultat global (voir note 5).

Placements à court terme

Les placements à court terme sont des instruments présentés à la juste valeur par le biais du résultat net parce qu'ils sont utilisés pour les besoins de trésorerie à court terme. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur. L'augmentation ou la diminution de la juste valeur est reconnue comme revenus de placement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Instrument financiers (suite)

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Coûts de transactions

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers présentés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés à la dépense au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers se définit comme étant le prix reçu pour vendre un actif ou le prix payé pour transférer un passif lors d'une transaction entre intervenants dans des conditions normales de marché, à la date d'évaluation.

La juste valeur de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Jugements comptables critiques et sources majeures d'incertitudes

Dans l'application des politiques comptables de la Société qui sont décrites dans la présente note, la direction est tenue de porter des jugements, faire des estimations et des hypothèses concernant les valeurs comptables des actifs et passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Les estimations et hypothèses sont basées sur l'expérience historique et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les éléments suivants nécessitent des jugements critiques et constituent les sources majeures d'incertitudes :

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(En dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Jugements comptables critiques et sources majeures d'incertitudes (suite)

1. *Recouvrement des actifs à long terme :*

Une fois par année, la Société évalue si des indices de dépréciation existent. Lorsque des indices sont identifiés, la Société est tenue d'effectuer un test de dépréciation dans le but de mesurer le montant recouvrable de ses actifs à long terme. Les principaux jugements faits par la direction pour la réalisation du test réalisé au 31 décembre 2013 sont les suivants :

- Les flux de trésorerie les plus probables basés sur les meilleures estimations de la direction concernant les conditions économiques qui existeront pendant la durée de vie utile restante des actifs incorporels et des immobilisations corporelles;
- Un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles de la valeur temporelle de l'argent sur le marché et des risques spécifiques aux actifs incorporels et aux immobilisations corporelles.

2. *Évaluation des stocks :*

Sur une base régulière, la Société réévalue ses stocks. L'état de désuétude et la valeur de réalisation nette sont revus de façon continue par la direction de la chaîne d'approvisionnement en se basant sur son expérience ainsi que sa connaissance des conditions du marché actuel.

3. *Aide gouvernementale et crédits d'impôts à la recherche et au développement :*

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôts à la recherche et au développement sont comptabilisés aux états financiers sous la rubrique « Recherche et développement » lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société s'est conformée, et qu'elle continuera à se conformer à toutes les conditions nécessaires pour obtenir l'aide en question. De façon générale, la Société comptabilise 80 % du montant qu'elle prévoit recevoir lors de sa comptabilisation.

4. *Rémunération fondée sur des actions :*

La charge de rémunération se rapportant aux options d'achat d'actions octroyées a été amortie selon la méthode de l'acquisition graduelle. Les options octroyées au terme du régime d'options de la Société, lesquelles sont généralement acquises sur une période de trois ans, peuvent être exercées dans un délai maximum de 10 ans à compter de la date d'octroi. La Société utilise son jugement dans l'évaluation de la volatilité estimative, le taux d'intérêt sans risque ainsi que l'estimation du nombre d'options qui seront gagnées.

5. *Impôts différés :*

Un actif d'impôt différé sera comptabilisé aux états financiers seulement lorsque la Société jugera qu'il est plus probable qu'improbable que ses actifs d'impôts différés puissent être utilisées à l'encontre d'impôts sur ses bénéfices, ou autrement. L'actif d'impôts différés sera comptabilisé sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés pour les années où les différences sont prévues être renversées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(En dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Jugements comptables critiques et sources majeures d'incertitudes (suite)

6. *Frais liés à l'entente de règlement :*

Initialement, la Société a évalué la valeur des stocks retournés en se basant sur une liste d'items fournie par la Compagnie 3M dans le cadre de l'entente de règlement. La Société a également pris en compte les coûts de mise à niveau de certaines pièces retournées dans son évaluation. Une fois les items reçus et les mises à niveau complétées, la Société réévalue la valeur de ces stocks. La dépréciation et la valeur nette de réalisation sont revues par la direction, en se basant sur son expérience ainsi que sa connaissance des conditions du marché actuelles.

Pour tous ces éléments, les méthodes comptables pertinentes sont présentées dans les autres parties de la note 2.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées sur une base continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où les estimations sont revues si la révision affecte uniquement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte à la fois les périodes actuelles et futures.

3. Modifications comptables à venir

Le 25 juillet 2014, l'IASB a terminé son projet sur les instruments financiers en publiant un amendement à la norme IFRS 9, intitulée *Instruments financiers*, qui remplace les dispositions de la norme IAS 39, intitulée *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Tel qu'amendé, la norme IFRS 9 apporte une approche logique pour la classification des actifs financiers, qui repose sur les caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle d'affaires dans lequel un actif est classé. Cette approche simple fondée sur des principes remplace la méthode existante fondée sur des règles, qui est généralement considérée complexe et difficile à appliquer. La nouvelle approche découle également d'un modèle de dépréciation qui s'applique à tous les instruments financiers, éliminant ainsi la source de complexité associée aux exigences comptables précédentes. La norme IFRS 9 est en vigueur pour les exercices annuels commençant le ou après le 1^{er} janvier 2018. L'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

L'IASB a également publié la norme IFRS 15, intitulée *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui remplace les dispositions et les interprétations précédentes IFRS, incluant IAS 11 *Contrats de construction* et IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. La norme IFRS 15 est en vigueur pour les exercices annuels commençant le ou après le 1^{er} janvier 2017. L'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(En dollars canadiens)

4. Frais liés à l'entente de règlement

Jusqu'au 15 juin 2012, la Société avait une entente de distribution avec la Compagnie 3M. Le 15 juin 2012, sur la base d'un droit donné à chacune des deux parties de l'entente, TSO₃ a transmis à la Compagnie 3M un avis de résiliation de cette entente. La Compagnie 3M a contesté cette résiliation. Le 30 juin 2013, TSO₃ et la Compagnie 3M se sont entendus pour conclure de façon définitive un règlement de leur différend au sujet de l'entente de distribution résiliée.

À cette fin, la Société a récupéré un montant net de 69 369 \$ et a encouru des frais de 1 854 029 \$ respectivement pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2013. Ces frais sont constitués d'un paiement unique de 2 000 000 \$ US (2 110 000 \$ CAD) qui a été partiellement compensé par le retour de stocks qui étaient détenus par la Compagnie 3M (note 9) et augmenté par la radiation de certaines créances s'élevant à 16 195 \$. Une fois les items reçus et les frais de mises à niveau encourus, la Société a réévalué les stocks retournés de 69 369 \$ à 272 166 \$ au 30 septembre 2013 et à 262 068 \$ au 31 décembre 2013, modifiant ainsi son évaluation originale de 202 797 \$ du 30 juin 2013.

5. Revenus et coûts financiers

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Revenus financiers				
Revenus de placements	(23 443)	(47 143)	(83 354)	(141 732)
Variation de la valeur des placements détenus à titre d'équivalents de trésorerie	-	-	-	(1 541)
Autres revenus	-	-	(7 996)	-
	(23 443)	(47 143)	(91 350)	(143 273)
Coûts financiers				
Frais bancaires	5 780	7 711	17 421	23 054
Perte (gain) sur taux de change	(2 958)	8 992	(1 447)	(2 368)
	2 822	16 703	15 974	20 686

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

6. Information additionnelle sur les états de la perte nette et du résultat global

Dépenses incluses dans les fonctions	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS	
	2014 \$	2013 \$	2014 \$	2013 \$
Salaire et autres bénéfiques	842 096	1 178 388	3 007 431	3 842 796
Chaîne d'approvisionnement				
Service à la clientèle et communications				
Recherche et développement				
Administration				
Amortissement des immobilisations corporelles	105 340	126 890	316 025	364 155
Chaîne d'approvisionnement				
Service à la clientèle et communications				
Recherche et développement				
Administration				
Amortissement des actifs incorporels	75 316	76 811	224 911	228 112
Chaîne d'approvisionnement				
Service à la clientèle et communications				
Recherche et développement				
Administration				

7. Instruments financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 30 septembre 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$
Encaisse	3 404 667	4 638 533
Placement avec échéance de trois mois ou moins		
Compte épargne bancaire	2 017 949	1 998 875
	5 422 616	6 637 408

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(En dollars canadiens)

7. Instruments financiers (suite)

Placements à court terme avec échéance de plus de trois mois

	Au 30 septembre 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$
Certificat garanti par une banque	1 524 725	2 971 123

Au 30 septembre 2014, les certificats de placement garanti par une banque étaient cotés AA- ou mieux par deux agences reconnues et avaient un rendement moyen de 1,30 %, comparativement aux placements similaires détenus au 31 décembre 2013 dont la cote était de AA- ou mieux et le rendement moyen de 1,47 %.

Les certificats garantis par une banque et le compte épargne bancaire sont classés niveau 2 selon IFRS 7 puisque leurs techniques d'évaluation sont fondées sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif directement ou indirectement. Leur juste valeur est calculée en utilisant la méthode des flux monétaires prévue au taux du marché à la date d'évaluation.

Il n'y a eu aucun transfert de hiérarchie qui a été fait entre les éléments du niveau 1 et du niveau 2 pendant la période.

La Société est exposée à différents types de risques dont ceux liés à la détention d'instruments financiers. Afin de gérer les risques découlant des instruments financiers inclus dans les différents types de placements composant les équivalents de trésorerie et placements à court terme, des contrôles ont été mis en place, notamment l'approbation par le conseil d'administration de la politique de placements dont la conformité est surveillée par le comité d'audit. Comme décrit ci-dessous, les mesures visent principalement à réduire les principaux risques liés aux investissements dans le but de préserver la trésorerie au lieu de chercher à optimiser les rendements. Concernant les placements, les principaux risques auxquels la Société s'expose sont les suivants :

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt et les taux de change.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt survient lorsque les fluctuations des taux d'intérêt modifient les flux de trésorerie des placements de la Société y compris le prix auquel un investissement pourrait être vendu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(En dollars canadiens)

7. Instruments financiers (suite)

Risque lié aux taux d'intérêt (suite)

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, si les taux d'intérêt à cette date avaient été inférieurs de 0,5 %, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette et le résultat global pour la période auraient été supérieurs de 1 523 \$ (3 332 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013), principalement sous l'effet d'une augmentation de la juste valeur des actifs financiers à taux fixe classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Si les taux d'intérêt à cette date avaient été supérieurs de 0,5 %, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette et le résultat global pour la période auraient été inférieurs de 1 514 \$ (3 312 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013), principalement sous l'effet d'une diminution de la juste valeur des actifs financiers à taux fixe classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La perte nette et le résultat global ont donc une sensibilité pratiquement la même tant à la baisse qu'à la hausse des taux d'intérêt.

Risque de crédit

L'utilisation d'instruments financiers peut entraîner un risque de crédit qui correspond au risque de perte financière résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. L'exposition maximum de la Société au risque de crédit est égale aux montants reconnus de comptes à recevoir de clients, de trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme.

Les comptes à recevoir de clients proviennent d'hôpitaux financés à l'aide de fonds publics et de grandes entreprises publiques. Par leur nature, le risque de crédit lié à ces comptes à recevoir de clients est réduit.

La Société a établi une politique de placements qui assure la gestion du risque de crédit et qui comprend l'autorisation d'effectuer des opérations de placements émis par ou garantis par le gouvernement canadien ou les gouvernements provinciaux, les sociétés d'État, les municipalités ou les institutions financières reconnues, pourvu que l'émetteur ou le garant bénéficie d'une cote de crédit d'un minimum de A- selon l'agence Standard et Poor's ou toute autre agence équivalente. Cette politique définit des limites quant au risque de crédit.

Au 30 septembre 2014, les placements de la Société étaient tous cotés par au moins deux agences reconnues et se conformaient aux requis de la politique de placements de la Société.

Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont effectués auprès de plusieurs entités ayant des caractéristiques semblables ou lorsqu'un investissement important est effectué auprès d'une seule entité.

Au 30 septembre 2014, il n'y avait pas de placement qui excédait les limites requises par la politique de placements de Société.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

7. Instruments financiers (suite)

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité représente l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières.

L'exposition maximale de la Société au risque d'illiquidité correspond aux montants comptabilisés à titre de créditeurs et charges à payer, lesquels seront payés au cours de l'exercice suivant. La Société gère ce risque en maintenant un niveau de liquidités suffisantes disponibles sur demande afin de respecter ses obligations financières actuelles et futures, tant dans des conditions normales que dans des circonstances exceptionnelles.

Risque de change

Le risque relié au taux de change sur les instruments financiers survient lorsque des actifs ou passifs monétaires sont libellés en devises étrangères.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, si le dollar canadien avait déprécié de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette et le résultat global pour la période auraient été inférieurs de 19 091 \$ (17 731 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013). À l'inverse, si le dollar canadien avait subi une hausse de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, la perte nette et le résultat global pour la période auraient été supérieurs de 19 091 \$ (17 731 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013).

8. Débiteurs

	Au 30 septembre 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$
Comptes à recevoir de clients	41 004	92 923
Crédits gouvernementaux à recevoir	483 732	1 072 743
	524 736	1 165 666

Aucune provision pour créances douteuses n'a été prise au 30 septembre 2014 (aucune au 31 décembre 2013).

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

9. Stocks

	Au 30 septembre 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$
Matières premières	992 378	1 001 932
Travaux en cours	271 185	262 053
Produits finis	106 915	143 426
	1 370 478	1 407 411

En vertu de l'entente de règlement conclue le 30 juin 2013, les stocks incluent des stocks retournés à la Société par la Compagnie 3M. La valeur de ces stocks retournés a été estimée préalablement à 202 797 \$ et une fois les stocks reçus et les frais de mise à niveau encourus réévaluée à 272 166 \$ au 30 septembre 2013 et à 262 068 \$ au 31 décembre 2013. La valeur au 31 décembre 2013 des stocks retournés comprend 161 176 \$ en matières premières, 80 879 \$ en stérilisateur comptabilisés à titre de travaux en cours et 20 013 \$ en fournitures et accessoires comptabilisés dans les produits finis (note 4).

Les frais relatifs à l'exploitation incluent une radiation des stocks de matières premières de 1 728 \$ pour le troisième trimestre de 2014 et de 13 819 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 (793 \$ pour le troisième trimestre de 2013 et de 53 682 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013).

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, aucun transfert n'a été effectué aux immobilisations corporelles (128 015 \$ pour l'utilisation de stérilisateur à l'interne pour la même période en 2013).

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

10. Immobilisations corporelles

	MOBILIER DE BUREAU \$	CHARIOT ÉLEVATEUR \$	ÉQUIPEMENT ET OUTILLAGE \$	STÉRILISATEURS UTILISÉS À L'INTERNE \$	KIOSQUE \$	INSTRUMENTS MÉDICAUX \$	ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES \$	AMÉLIORATIONS LOCATIVES \$	TOTAL \$
Coût									
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	197 975	14 115	1 197 546	1 114 777	3 481	536 421	130 990	193 063	3 388 368
Acquisitions	-	-	1 232	-	-	-	-	18 974	20 206
Solde au 30 septembre 2014	197 975	14 115	1 198 778	1 114 777	3 481	536 421	130 990	212 037	3 408 574
Amortissement cumulé									
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	147 579	14 115	993 425	569 130	348	342 914	79 695	193 063	2 340 269
Amortissement	8 374	-	56 890	145 653	522	76 707	24 319	3 560	316 025
Solde au 30 septembre 2014	155 953	14 115	1 050 315	714 783	870	419 621	104 014	196 623	2 656 294
Valeur comptable nette au 30 septembre 2014	42 022	-	148 463	399 994	2 611	116 800	26 976	15 414	752 280

	MOBILIER DE BUREAU \$	CHARIOT ÉLEVATEUR \$	ÉQUIPEMENT ET OUTILLAGE \$	STÉRILISATEURS UTILISÉS À L'INTERNE \$	KIOSQUE \$	INSTRUMENTS MÉDICAUX \$	ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES \$	AMÉLIORATIONS LOCATIVES \$	TOTAL \$
Coût									
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	187 121	14 115	1 173 220	986 762	22 735	391 758	594 958	197 788	3 568 457
Acquisitions	10 854	-	27 293	128 015	3 481	144 663	15 090	-	329 396
Radiations	-	-	(2 967) ¹⁾	-	(22 735) ¹⁾	-	(479 058) ¹⁾	(4 725) ¹⁾	(509 485)
Solde au 31 décembre 2013	197 975	14 115	1 197 546	1 114 777	3 481	536 421	130 990	193 063	3 388 368
Amortissement Cumulé									
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	135 306	14 115	888 930	361 215	21 392	222 469	519 396	197 240	2 360 063
Amortissement	12 273	-	104 848	207 915	869	120 445	39 357	548	486 255
Élimination d'amortissement cumulé à la suite d'une radiation	-	-	(353) ¹⁾	-	(21 913) ¹⁾	-	(479 058) ¹⁾	(4 725) ¹⁾	(506 049)
Solde au 31 décembre 2013	147 579	14 115	993 425	569 130	348	342 914	79 695	193 063	2 340 269
Valeur comptable nette au 31 décembre 2013	50 396	-	204 121	545 647	3 133	193 507	51 295	-	1 048 099

¹⁾ En 2013, la Société a radié des actifs dont les coûts étaient de 4 725 \$ pour des améliorations locatives, de 2 967 \$ pour des équipements et outillages, 479 058 \$ pour des équipements informatiques qui ne sont plus utilisés, ainsi qu'un montant de 22 735 \$ pour un kiosque qui a été remplacé. L'amortissement cumulé relié à ses radiations a été éliminé.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

11. Actifs incorporels

	TECHNOLOGIE \$	BREVETS \$	LICENCE \$	LOGICIELS \$	MARQUES DE COMMERCE \$	SITE WEB \$	TOTAL \$
Coût							
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	2 984 124	1 167 906	991 063	120 370	108 406	54 691	5 426 560
Acquisitions	-	71 136	-	-	2 942	-	74 078
Solde au 30 septembre 2014	2 984 124	1 239 042	991 063	120 370	111 348	54 691	5 500 638
Amortissement cumulé							
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	1 340 889	244 796	619 415	97 803	41 227	54 691	2 398 821
Amortissement	111 905	45 136	46 454	13 666	7 750	-	224 911
Solde au 30 septembre 2014	1 452 794	289 932	665 869	111 469	48 977	54 691	2 623 732
Valeur comptable nette au 30 septembre 2014	1 531 330	949 110	325 194	8 901	62 371	-	2 876 906

	TECHNOLOGIE \$	BREVETS \$	LICENCE \$	LOGICIELS \$	MARQUES DE COMMERCE \$	SITE WEB \$	TOTAL \$
Coût							
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	2 984 124	873 713	991 063	610 876	104 727	54 691	5 619 194
Acquisitions	-	294 193	-	1 053	3 679	-	298 925
Radiations	-	-	-	(491 559) ¹⁾	-	-	(491 559)
Solde au 31 décembre 2013	2 984 124	1 167 906	991 063	120 370	108 406	54 691	5 426 560
Amortissement cumulé							
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	1 191 683	193 757	557 472	556 154	31 224	54 691	2 584 981
Amortissement	149 206	51 039	61 943	33 208	10 003	-	305 399
Élimination d'amortissement cumulé à la suite d'une radiation	-	-	-	(491 559) ¹⁾	-	-	(491 559)
Solde au 31 décembre 2013	1 340 889	244 796	619 415	97 803	41 227	54 691	2 398 821
Valeur comptable nette au 31 décembre 2013	1 643 235	923 110	371 648	22 567	67 179	-	3 027 739

¹⁾ En 2013, la Société a radié un coût et un amortissement cumulé de 491 559 \$ pour des logiciels qui ne sont désormais plus utilisés.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

12. Capital-actions

Autorisé :

Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées.

Les actions ordinaires possède un droit de vote, sont participantes et sans valeur nominale.

Les actions privilégiées ne possède aucun droit de vote, sans valeur nominale, ont priorité sur les actions ordinaires pour les dividendes et la distribution de capital en cas de liquidation de la Société et sont émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, des droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixées par le conseil d'administration.

Émis :

Émis et payé	30 septembre 2014		31 décembre 2013	
	Nombre d'actions ordinaires	\$	Nombre d'actions ordinaires	\$
Solde au début	73 000 906	104 028 949	65 888 182	97 774 718
Nouvelle émission	-	-	7 000 000	6 153 309
Options exercées	-	-	112 724	100 922
Bons exercés	323 750	394 975	-	-
Solde à la fin	73 324 656	104 423 924	73 000 906	104 028 949

Le 4 mars 2013, la Société a émis, par voie de prospectus, 7 000 000 d'actions ordinaires pour un produit brut de 7 000 000 \$ et des frais reliés à l'émission d'actions de 846 691 \$, pour un produit net de 6 153 309 \$.

Au cours du troisième trimestre de 2014 et de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, conformément au régime d'options d'achat d'actions de la Société, aucun détenteur d'options n'a exercé d'options. Pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013, les détenteurs d'options ont exercés des options pour 112 724 actions pour une considération monétaire de 68 762 \$.

Au cours du troisième trimestre de 2014, la Société a émis 323 750 actions ordinaires suite à l'exercice de bons de souscription pour une contrepartie monétaire de 323 750 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

12. Capital-actions (suite)

Régime de droits des actionnaires

Le conseil d'administration de TSO₃ a adopté un régime de droits des actionnaires (le « régime »), conçu pour favoriser le traitement équitable de tous les actionnaires en cas d'offre publique d'achat visant TSO₃. Les actionnaires de la Société ont ratifié le régime lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 25 avril 2012. Le régime a été conçu de façon à donner au conseil et aux actionnaires davantage de temps pour étudier minutieusement toute offre publique d'achat. Il laisse également davantage de temps au conseil pour explorer d'autres options, s'il l'estime nécessaire, pour maximiser la valeur pour les actionnaires. À moins d'un renouvellement du régime, ce dernier expire à chaque troisième assemblée annuelle des actionnaires de la Société. Conséquemment, le régime expirera ou sera ratifié lors de l'assemblée annuelle de 2015.

Conformément aux conditions du régime, un droit (un « droit ») a été émis et sera selon le cas rattaché à chaque action avec droit de vote de TSO₃ (chacune étant désignée une « action ») émise et en circulation à l'ouverture des bureaux le 25 octobre 2011. Un droit sera également émis et se rattachera à chaque action émise par la suite. Ces droits pourront être exercés uniquement lorsqu'une personne, incluant un apparenté de cette personne, acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % ou plus des actions en circulation de TSO₃, sans se conformer aux conditions d'une « offre permise » aux termes du régime ou, dans certains cas, sans l'autorisation du conseil. Avant cela, les droits ne peuvent être séparés des actions, ils ne peuvent être exercés et aucun certificat de droits distinct n'est délivré.

Pour être une « offre permise » aux termes du régime, l'offre doit notamment : (1) être présentée à tous les porteurs d'actions, (2) prévoir que les actions ne peuvent faire l'objet d'une prise de livraison ou être réglées à une date de clôture qui n'est pas moins que 60 jours après la date de l'offre et sans que plus que 50 % des actions, autres que celles détenues par l'offrant et ses apparentés, aient été déposées et que ce dépôt n'ait été révoqué, (3) prévoir que le dépôt d'actions dans le cadre de l'offre puisse être révoqué par leur détenteur en tout temps avant la clôture, et (4) prévoir que, advenant qu'à la date où les actions pourraient faire l'objet d'une prise de livraison et être réglées, si au moins 50 % des actions détenues par des personnes indépendantes de l'offrant et ses apparentés ont été déposées, l'offrant devra faire une annonce à cet effet et l'offre devra être prolongée de 10 jours.

À la suite d'un événement qui déclenche le droit d'exercer les droits et sous réserve des conditions du régime, chaque droit permettra à son porteur, autre que l'acquéreur et ses apparentés, d'exercer son droit et de souscrire des actions de TSO₃ à un prix très inférieur à leur cours au marché à ce moment.

Le régime n'a aucune incidence sur les états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

12. Capital-actions (suite)

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Le 2 mai 2007, la Société a mis en place un régime d'achat d'actions à l'intention de ses employés y compris ses dirigeants. Les participants admissibles peuvent contribuer jusqu'à un maximum de 5 % de leur salaire de base, sous forme de retenues salariales. La Société verse une contribution égale à 50 % de la contribution mensuelle totale du participant. Les contributions des participants et de la Société sont transférées mensuellement à une firme de courtage qui achète, sur le marché libre dès la réception des contributions, des actions pour un achat total égal à la somme de ces contributions.

13. Réserve – Rémunération fondée sur des actions

Le conseil d'administration de la Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions destiné uniquement aux administrateurs, dirigeants, employés clés et fournisseurs de service de la Société. Ce plan a été ratifié par les actionnaires. Le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du présent régime du capital-actions de la Société est de 5 262 349 actions au 30 septembre 2014 et au 31 décembre 2013. Les options octroyées aux termes de ce régime sont généralement acquises sur une période de trois ans et peuvent être exercées dans un délai maximum de dix ans à compter de la date d'octroi.

Au cours du troisième trimestre de 2014, la Société a octroyé 250 000 options d'achat d'actions (aucune pour le troisième trimestre de 2013) à un prix d'exercice moyen pondéré de 0,81 \$. La juste valeur moyenne pondérée unitaire des options d'achat d'actions octroyées était de 0,42 \$.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, la Société a octroyé 487 500 options d'achat d'actions (90 000 pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 et 110 000 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013), à un prix d'exercice moyen pondéré de 0,71 \$ (0,91 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 et 0,86 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013). La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions était de 0,71 \$ (0,51 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 et 0,51 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013).

La charge de rémunération se rapportant aux options octroyées est amortie selon la méthode de l'acquisition graduelle et donne lieu à une dépense de rémunération fondée sur des actions de 29 934 \$ pour le troisième trimestre de 2014 et de 91 020 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 (45 861 \$ pour le troisième trimestre de 2013 et 137 585 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013). Cette dépense fait partie des « frais d'administration ».

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

13. Réserve – Rémunération fondée sur des actions (suite)

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées est estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes à l'aide d'hypothèses dont les moyennes pondérées sont les suivantes :

	30 septembre 2014	31 décembre 2013
Prix moyen pondéré de l'action	0,73 \$	0,89 \$
Prix d'exercice	0,71 \$	0,86 \$
Taux d'intérêt sans risque	2,53 %	2,17 %
Estimé de la volatilité du prix de l'action	39 %	51 %
Durée prévue	8 ans	8 ans
Rendement en dividende prévu	0 %	0 %

La dépense d'options d'achat d'actions prend en considération une prévision du nombre d'options dont les droits seront éventuellement acquis et exercés. De plus, le modèle d'évaluation du prix des options Black-Scholes nécessite également des hypothèses dont le niveau de subjectivité est élevé, incluant le degré de volatilité attendu des actions sous-jacentes. La volatilité utilisée pour les octrois de 2014 et 2013 a été estimée en se basant sur la volatilité historique du prix de l'action de la Société avant la date d'octroi. Tout changement apporté aux hypothèses peut affecter de manière appréciable les évaluations des justes valeurs.

	30 septembre 2014		31 décembre 2013	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début	3 164 684	1,05	3 714 145	1,13
Octroyées	487 500	0,71	110 000	0,86
Exercées	-	-	(112 724)	0,61
Expirées	(219 935)	1,73	(449 845)	1,55
Annulées	(137 714)	1,63	(96 892)	2,00
En circulation à la fin	3 294 535	0,93	3 164 684	1,05
Pouvant être levées à la fin	2 583 068	0,92	2 657 917	0,95

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

13. Réserve – Rémunération fondée sur des actions (suite)

Le tableau suivant résume certaines informations concernant les options d'achat d'actions de la Société au 30 septembre 2014 :

Prix d'exercice	OPTIONS EN CIRCULATION		OPTIONS POUVANT ETRE EXERCEES	
	Nombre	Durée de vie contractuelle moyenne restante (années)	Nombre	Durée de vie contractuelle moyenne restante (années)
0,37 à 0,94 \$	2 171 000	4,94	1 650 166	4,39
1,08 à 1,97 \$	926 567	4,88	735 934	5,06
2,20 à 3,45 \$	196 968	1,74	196 968	2,39
	3 294 535	4,73	2 583 068	4,43

Le tableau suivant résume certaines informations concernant les options d'achat d'actions de la Société au 31 décembre 2013 :

Prix d'exercice	OPTIONS EN CIRCULATION		OPTIONS POUVANT ETRE EXERCEES	
	Nombre	Durée de vie contractuelle moyenne restante (années)	Nombre	Durée de vie contractuelle moyenne restante (années)
0,37 à 0,94 \$	1 730 500	5,14	1 620 500	4,88
1,08 à 1,97 \$	1 191 460	5,55	794 693	3,60
2,20 à 3,45 \$	242 724	2,94	242 724	2,94
	3 164 684	5,13	2 657 917	4,32

14. Réserve – Bons de souscription

	30 septembre 2014		31 décembre 2013	
	Nombre	Prix d'exercice \$	Nombre	Prix d'exercice \$
En circulation au début	350 000	1,00	3 795 000	1,94
Octroyés	-	-	350 000	1,00
Exercés	(323 750)	1,00	-	-
Expirés	(26 250)	1,00	(3 795 000)	1,94
En circulation à la fin	-	-	350 000	1,00
Pouvant être levées à la fin	-	-	350 000	1,00

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

14. Réserve – Bons de souscription (suite)

Au cours du premier trimestre de 2013, 350 000 bons de souscription ont été émis aux preneurs fermes relativement à l'émission d'actions conclue le 4 mars 2013. Chacun de ces 350 000 bons de souscription émis à titre de rémunération était exerçable dans le but d'acquérir une action ordinaire à un prix d'exercice de 1,00 \$, et ce, jusqu'au 4 septembre 2014. La juste valeur unitaire de ces bons de souscription était de 0,22 \$ au 4 mars 2013 pour une valeur totale de 77 000 \$. Au cours du troisième trimestre de 2014, 323 750 bons de souscription ont été exercés et 26 250 bons de souscription ont expiré.

Les 3 795 000 bons de souscription émis en 2012 en lien avec une émission d'actions ont expiré en 2013 sans qu'ils soient exercés.

La juste valeur des bons de souscription octroyés est estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes à l'aide des hypothèses suivantes :

	30 SEPTEMBRE 2014	31 DECEMBRE 2013
Prix moyen de l'action	-	0,99 \$
Prix d'exercice	-	1,00 \$
Taux d'intérêt sans risque	-	1,23 %
Estimé de la volatilité du prix de l'action	-	45 %
Durée prévue	-	18 mois
Rendement en dividende prévu	-	0 %

En tout temps, lorsque des bons de souscription expirent sans être exercés ou sont annulés, la Société est autorisée à transférer au déficit cumulé le montant correspondant à ces bons de souscription qui serait inscrit dans la réserve pour bons de souscription. Par conséquent, le 4 septembre 2014, à l'expiration des 26 250 bons de souscription, la réserve correspondante de 5 775 \$ a été transférée au déficit. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, un transfert de 276 000 \$ a été effectué de la réserve des bons de souscription au déficit suite à l'expiration de 3 450 000 bons de souscription.

15. Gestion du capital

La Société a besoin principalement de capitaux pour financer ses activités de recherche et développement, sa chaîne d'approvisionnement, ses frais d'administration, de service à la clientèle et communication, son fonds de roulement et ses dépenses en capital. Les capitaux de la Société sont composés du capital-actions, des options d'achat d'actions et des bons de souscription. La Société pourrait financer une partie de ses besoins en liquidités au moyen d'émission de dette selon la qualité de la structure de crédit de cette dette et les conditions de marché. Toutefois, compte tenu de son historique de perte, il est peu probable que la Société pourrait présentement obtenir un financement de rang prioritaire pour un montant significatif avec des prêteurs traditionnels tels que les banques commerciales. Dans le passé, la Société a financé ses activités à partir de financement public et privé et, à plus petite échelle, par l'obtention de diverses subventions et aides gouvernementales.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

16. Renseignements complémentaires aux flux de trésorerie

	2014	NEUF MOIS 2013
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation</i>		
Diminution (augmentation) de l'actif courant		
Débiteurs	640 930	101 129
Stocks	36 933	(233 972)
Frais payés d'avance	(30 165)	54 625
Augmentation (diminution) du passif courant		
Créditeurs	162 826	21 950
Provision pour garantie	-	(57 032)
Revenus perçus d'avance	(20 770)	(8 867)
	789 754	(122 167)
<i>Éléments non monétaires transférés à la R-D (note 9)</i>		
Éléments non monétaires transférés aux immobilisations corporelles	-	(128 015)
	789 754	(250 182)
<i>Crédits d'impôts à la recherche et au développement</i>		
Encaissés	1 020 688	-

17. Impôts sur les bénéfiques

Pour les fins fiscales, chaque année, les pertes d'exploitation peuvent être appliquées contre les revenus imposables futurs.

L'actif d'impôts différés lié à de telles pertes fiscales et dépenses non déduites ne pourra être comptabilisé aux états financiers et se traduira par une augmentation des résultats et des capitaux propres lorsque la Société jugera probable qu'elle puisse utiliser ces pertes. Si la Société en était arrivée à cette conclusion en date du 30 septembre 2014, elle aurait comptabilisé un montant de 26 600 000 \$ à titre d'actifs d'impôts différés sur la base d'un taux effectif de 15 % pour l'impôt fédéral et de 11,9 % pour l'impôt provincial. Au 31 décembre 2013, le montant correspondant était de 25 443 000 \$.

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

18. Crédits d'impôts à la recherche et au développement

La Société réclame deux différents types de crédit d'impôts, un remboursable peu importe le revenu imposable, et un autre utilisable à l'encontre de sa charge d'impôt. Dans la situation actuelle, conformément aux politiques comptables de la Société, le crédit non remboursable n'est pas comptabilisé à titre d'actif d'impôts différés.

Les crédits d'impôts réclamés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et ceux comptabilisés pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 n'ont pas encore fait l'objet d'une révision par les autorités fiscales. Par conséquent, les montants qui seront octroyés pourraient être différents des montants déjà comptabilisés.

19. Information sectorielle

La Société opère sous un seul secteur d'activité. Presque tous les actifs de la Société sont situés au Canada.

Les ventes sont réparties entre les territoires géographiques en fonction de la localisation du client et se détaillent comme suit pour les périodes se terminant le 30 septembre :

	TROISIEME TRIMESTRE				NEUF MOIS			
	2014		2013		2014		2013	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Canada	90 570	92	34 500	81	238 788	76	123 515	79
Reste du monde	7 975	8	8 354	19	73 693	24	32 653	21
	98 545	100	42 854	100	312 481	100	156 168	100

RAPPORT TRIMESTRIEL 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES INTERMÉDIAIRES CONDENSÉES (non auditées)

Périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(En dollars canadiens)

20. Perte par action

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la perte de base par action et la perte diluée par action pour les périodes se terminant le 30 septembre :

	TROISIÈME TRIMESTRE		NEUF MOIS	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Perte nette				
De base et diluée	(1 426 845)	(1 949 233)	(4 312 366)	(7 854 979)
Nombre d'actions				
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ⁽¹⁾	73 105 716	72 934 665	73 036 227	71 314 103
Perte par action				
De base	(0,02)	(0,03)	(0,06)	(0,11)
Diluée ⁽²⁾	(0,02)	(0,03)	(0,06)	(0,11)

¹⁾ Le calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation est établi en fonction du nombre d'actions ordinaires en circulation basée sur la période au cours de laquelle elles étaient en circulation.

²⁾ Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation demeure inchangé pour le calcul de la perte diluée par action étant donné que l'inclusion d'actions ordinaires résultant de l'exercice potentiel d'options ou de bons de souscription a un effet antidilutif dans le calcul de la perte diluée par action.

21. Engagements contractuels

Au 30 septembre 2014, les engagements contractuels s'échelonneront comme suit au cours des prochains exercices :

	2015	2016	2017	2018
	\$	\$	\$	\$
Contrats de location simple et contrats de service	140 000	9 000	8 000	1 000

22. Approbation des états financiers

Les états financiers intermédiaires condensés non audités ont été approuvés par le conseil d'administration le 4 novembre 2014.

© TSO₃ inc., 2014.

Tous droits réservés pour tous pays.

Reproduction par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites
sans l'autorisation écrite de TSO₃ inc.

VFF 2014

- OZO-TEST® - STERIZONE® sont des marques de commerce, propriété de TSO₃ inc.



Brevets américains no 7,582,257 / 7,588,720 / 7,608,217
Brevet américain no 6,589,479 pour l'indicateur chimique TSO₃
Autres brevets en instance